

A close-up photograph of a person's hands holding a blue, textured wallet. The person is wearing a blue patterned sweater. One hand is holding a silver coin, and the other is holding the wallet open. The background is a blurred pattern of the sweater.

IMPOSONS LA JUSTICE FISCALE

VOTEZ TAXE DES MILLIONNAIRES



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

IV. LE REDGREEN DEAL

CONTENU

Le RedGreen Deal	127
20. Une banque publique 4.0 et une banque d'investissement pour le climat	130
21. Recherche scientifique publique	135
22. Démocratiser la digitalisation	140
23. Une véritable politique en faveur des indépendants et des petites entreprises	146
24. Fiscalité équitable	153

Le RedGreen Deal

Après dix ans de stagnation économique, de précarité et d'inégalités croissantes, un changement de cap radical est nécessaire. Tourner le dos aux politiques actuelles est capital pour redonner espoir aux travailleurs qui créent les richesses de notre pays, aux jeunes qui veulent construire un avenir meilleur. C'est possible avec le RedGreen Deal, un plan d'investissements sociaux et écologiques.

C'est aussi nécessaire, car les recettes pour sortir de la crise de 2008 ne marchent pas, ni économiquement, ni socialement et encore moins environnementalement. Au contraire.

Deux tiers des ménages des pays riches ont vu depuis dix ans leurs revenus stagner, voire reculer, tandis qu'une infime minorité de super-riches ont vu leurs fortunes exploser. Pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, nous connaissons une période où les jeunes risquent de vivre moins bien que leurs parents si on continue comme aujourd'hui.

Investir avec le RedGreen Deal, c'est tourner le dos à une politique de désinvestissement menée par les partis traditionnels. Depuis plus de trente ans, la Belgique consacre 2 à 2,5 % de son PIB aux investissements publics au lieu d'un bon 5 % avant la vague d'austérité néolibérale des années 80. Conséquence, il n'y a pas seulement des plafonds qui s'écroulent dans les tunnels, il y a des pans entiers de la protection sociale et des services à la population qui sont tombés. Ou qui ont été marchandisés par les privatisations. Pour les énergies renouvelables, nos gouvernements sont dépendants d'acteurs privés qui privilégient les énergies fossiles polluantes pour leur profit à court terme. Les restrictions massives dans les transports en commun aggravent la situation en matière de mobilité. La gestion anarchique de l'aménagement du territoire, l'absence d'approche collective et publique de la construction de logements, mène au chaos urbanistique actuel. Tout ceci augmente de manière considérable les risques de dérèglement climatique majeur, dont les conséquences financières seront tout aussi majeures.

Or ce qui n'est pas investi aujourd'hui devra être quand même investi plus tard au quintuple. Par exemple, combien de digues devra-t-on construire pour protéger notre pays des inondations s'il n'y a pas de lutte contre le réchauffement climatique ? Combien de prisons devront encore être construites si on ne refinance pas l'enseignement (sachant que la prise en charge d'un prisonnier coûte beaucoup plus cher que l'éducation d'un jeune) ?

Il est temps de changer de cap, nous avons besoin d'un RedGreen Deal. Pas parce que le RedGreen Deal résout tous les problèmes. Mais parce qu'il peut rompre avec la logique néfaste actuelle et apporter de l'oxygène à notre pays. Il ose pointer et activer le capital accumulé au sommet de la société.

Il est ambitieux et nécessaire.

1. Pour affronter le réchauffement climatique, nous avons besoin d'une planification écologique articulée par un plan d'investissements massifs. Pour réduire les émissions de CO2 des grandes industries, pour basculer vers les 100 % d'énergies renouvelables, pour construire un réseau dense et fréquent de transports en commun, pour installer des chauffages urbains, pour isoler tous les bâtiments du pays. Nous voulons y consacrer au moins 5 milliards d'euros d'argent public par an et obliger les grandes entreprises polluantes à investir 5 milliards par an pour diminuer leurs émissions de CO2. (Voir partie II.)
2. Pour affronter les urgences sociales, nous construisons des dizaines de milliers de logements publics à prix social, nous investissons dans des programmes urbains pour des quartiers intégrés, nous refinançons l'éducation, l'hôpital, la culture, le sport, l'aide aux personnes en perte d'autonomie et l'accueil de la petite enfance. Nous consacrons cinq autres milliards d'investissements par an à cet effet. (Voir partie III.)
3. Nous avons besoin d'investir massivement dans la recherche publique et dans la révolution numérique. La collectivité doit se mettre à la tête de la révolution technologique et digitale en cours et ne pas courir derrière les géants privés comme Google, Uber, Amazone ou Facebook. Les nouvelles technologies doivent être au service des gens, alléger le travail au lieu de le rendre plus stressant et permettre de résoudre des questions cruciales d'environnement, de mobilité, de logistique et de communication. Nous avons besoin de soutenir les indépendants et petites entreprises qui font le tissu économique du pays. (Voir partie IV.)

Des investissements créateurs d'emplois pour donner un avenir stable aux jeunes

Ce RedGreen Deal permet de développer de nouvelles activités économiques dans notre pays, en s'appuyant sur une dynamique propre. En stimulant des industries spécialisées dans les énergies renouvelables, l'isolation et les transports en commun. En faisant grandir les secteurs de la construction et de la rénovation. En développant les secteurs sociaux d'aides aux personnes.

Non délocalisables, ces activités permettraient de créer des centaines de milliers d'emplois variés, qualifiés et non qualifiés. À partir de ces nouvelles activités, il est possible d'avoir des emplois de qualité, en particulier pour les jeunes, sans discrimination selon le genre ou l'origine.

Investir du public vers le public

Nous voulons des investissements du public vers le public. Il ne s'agit plus de jeter l'argent à fonds perdu dans des cadeaux aux grandes entreprises qui terminent sous forme de dividendes dans les caisses des grands actionnaires. Ni d'investir dans de soi-disant « partenariats public-privé » qui grugent la collectivité (qui vend des biens publics pour une bouchée de pain et prend tous les risques) et rapportent au privé (qui ont la garantie d'en tirer des profits juteux privés).

Non, nous voulons des investissements venant de la collectivité, de l'argent public (l'État fédéral, les Régions, les communes) à destination de la population, du public. Ce sont les seuls investissements sûrs dont on connaît la destination et le retour garanti vers la société. Nous avons besoin de reprendre le contrôle de l'argent qui est injecté dans l'économie. Pour des projets précis répondant à des besoins réels de la société. Pour des projets contrôlables en termes de résultats sociaux et environnementaux. Et en termes de création d'emplois. Chaque euro investi doit pouvoir être tracé et jugé sur son efficacité en termes sociaux et écologiques et en termes d'emploi. Dans un partenariat public-public.

Un RedGreen Deal qui rapporte à court et long terme : des effets retour sociaux et environnementaux

Nous pouvons investir pour ces plans d'investissements publics, à condition de quitter la logique des traités

d'austérité européens. Il est possible de trouver les fonds nécessaires pour financer cet endettement et payer les intérêts sur cette dette. Par une taxe des millionnaires. Par une lutte efficace contre la grande fraude fiscale et les paradis fiscaux. Par un impôt des sociétés progressif. Et à terme chaque euro investi en rapportera deux.

Car ces plans d'investissement vont avoir des effets retour sociaux et environnementaux considérables. Ils vont rapporter. De meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, une meilleure santé grâce à un meilleur environnement, un meilleur enseignement, moins d'insécurité. Ils, amènent aussi des effets retour financiers, par exemple une plus grande consommation interne et à terme moins de dépenses de chômage et de santé. Alors, en avant pour le RedGreen Deal.

20. UNE BANQUE PUBLIQUE 4.0 ET UNE BANQUE D'INVESTISSEMENT POUR LE CLIMAT

Les banques ne peuvent pas continuer à agir comme elles le font. Quand tout va bien, elles encaissent les bénéfices et les distribuent aux grands actionnaires, qui s'en mettent tranquillement plein les poches. Par contre, quand tout va mal, c'est l'État qui doit intervenir.

Nous voulons changer ça et commençons par créer une nouvelle grande banque publique 4.0, une banque qui offre une garantie d'État sur les comptes bancaires, un taux d'épargne garanti et des crédits bon marché pour les particuliers, qui aide les communes et les PME.

D'autre part, nous avons besoin d'une banque publique d'investissement pour le climat qui mobilise des fonds d'investissements publics pour le RedGreen Deal de 10 milliards par an.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE BANQUE PUBLIQUE 4.0 AU SERVICE DES GENS, DU DÉVELOPPEMENT ET DU CLIMAT

- Nous créons une véritable banque publique 4.0 à partir des capitaux de l'actuelle banque Belfius.
- Cette banque offre une garantie d'État sur les comptes bancaires, un taux d'épargne garanti pour les déposants et des crédits bon marché pour les particuliers.
- Nous garantissons l'accès aux services de la banque publique sur l'ensemble du territoire.
- Cette banque offre un service de gestion du surendettement et donc d'aide à la dépense, pour que moins de personnes « tombent en faillite ».
- Cette banque contribue au développement économique local, en étant au service des communes et du secteur social, en soutenant les investissements communaux dans le logement et les services publics (écoles, salles de sport...).
- Elle propose des crédits attractifs aux indépendants et aux petites entreprises qui poursuivent un objectif social et écologique ou qui intègrent des personnes éloignées du marché du travail.
- Cette banque a l'interdiction de prêter à des fonds financiers comme les hedge funds ou les mutual funds (à la différence des banques privées).

DEUX. UNE BANQUE PUBLIQUE DÉMOCRATIQUE SOUS LE CONTRÔLE DU PUBLIC

- Nous installons une commission de contrôle transparente, avec des représentants des organisations du personnel et de citoyens qui disposent d'un droit de veto.
- Les rémunérations des membres de la direction de la banque sont plafonnées à maximum trois fois le salaire moyen et ne peuvent pas dépasser le salaire du Premier ministre. Il n'y a plus de bonus liés aux bénéfices.
- Les directeurs de la banque publique ne peuvent pas avoir d'intérêts dans le secteur privé. Il y a une interdiction de cumul de mandats pour les directeurs.
- Nous donnons aux citoyens le droit d'accès à des informations détaillées sur l'activité des banques dans chaque quartier, et sur les aides publiques octroyées aux entreprises.

TROIS. UNE BANQUE D'INVESTISSEMENT POUR LE CLIMAT ET LES BESOINS SOCIAUX

- Pour réaliser notre plan d'investissement public de 10 milliards par an, nous créons une société publique d'investissement destinée explicitement à des projets de planification écologique et d'investissements sociaux, pour le RedGreen Deal.

- Nous injectons du capital frais, pour porter rapidement les investissements publics à la hauteur de 10 milliards d'euros par an.

VISION

Ne l'oublions pas : le sauvetage des banques en 2008 a été l'opération la plus coûteuse de l'histoire de l'humanité. L'effondrement total n'a pu être évité qu'au prix de cette gigantesque intervention de l'État. Les États sont parvenus à calmer la panique par des nationalisations temporaires, d'énormes injections de capitaux et des garanties accordées aux banques. Entre 2008 et 2014, les gouvernements de l'Union européenne ont versé 750 milliards d'euros au secteur bancaire, soit 5 % de leur produit national. De quoi creuser de profonds cratères dans les budgets publics.

Le sauvetage massif des banques est allé de pair avec des promesses solennelles et de grands serments : on allait réformer en profondeur le monde de la finance. Tous les initiés le savent aujourd'hui, rien n'est fondamentalement résolu dans le secteur bancaire. Les problèmes s'accumulent. Pour l'essentiel, il n'y a pas d'amélioration.

La spoliation des clients, la fermeture des agences, l'exploitation forcenée du personnel, les plans de licenciement massif, la grande fraude fiscale... Aucune de ces pompes à profit n'a cessé de tourner à plein rendement. Et le taux de profit des banques, qui avait logiquement chuté en 2008 vu les milliards de pertes, est très rapidement remonté. Les banques belges affichent aujourd'hui un rendement sur fonds propres de 10 %, deux fois plus que la moyenne de la zone euro.

Un grand banquier qui met 100 euros dans le capital de sa banque touche donc 10 euros de bénéfices. Alors qu'un épargnant qui met 100 euros sur le compte d'épargne de cette même banque va toucher, au taux actuel de 0,1 %, un intérêt de... 0,1 euro. Cent fois moins.

Les banques systémiques ne peuvent continuer à agir comme elles le font. Quand tout va bien, elles encaissent les bénéfices et les distribuent aux grands actionnaires, qui s'en mettent tranquillement plein les poches. Par contre, quand tout va mal, c'est l'État qui doit intervenir, malgré toutes ses belles promesses. Quoi qu'elles fassent, les grandes banques ne paient jamais les pots cassés. C'est cela qui est pervers.

D'où l'importance stratégique d'un secteur bancaire public. C'est à la société de gérer les banques systémiques pour ne pas être livrée aux caprices des banquiers et des financiers. Et nous devons commencer par une nouvelle grande banque publique, afin de protéger l'épargne des citoyens et destiner les crédits aux particuliers, à la production et non à la spéculation.

La seule façon d'éviter que votre épargne ne soit pas investie dans les fonds spéculatifs qui peuvent partir en fumée du jour au lendemain, c'est d'avoir des banques publiques qui investissent dans des projets sociaux et écologiques, sûrs et utiles à la société. La meilleure manière de placer l'argent de son épargne est de le déposer à la nouvelle banque publique.

D'autre part, nous avons besoin d'une société publique d'investissement qui mobilise des fonds d'investissements publics pour le RedGreen Deal de 10 milliards par an. Tout le contraire de l'actuelle Société fédérale de participations et d'investissements (SFPI).

UN. UNE BANQUE PUBLIQUE 4.0 AU SERVICE DES GENS, DU DÉVELOPPEMENT ET DU CLIMAT

Nous avons besoin de cette banque publique 4.0, pour au moins sept raisons.

Un. Cette banque se tient à l'écart des marchés internationaux de capitaux super spéculatifs et est donc à l'abri des placements hasardeux qui ont plongé tant de banques privées dans les problèmes. La banque

publique offre une garantie d'État sur les comptes bancaires.

Deux. Une banque publique offre un taux d'épargne garanti pour les déposants et des crédits bon marché pour les particuliers. Elle doit permettre aussi aux jeunes ménages de pouvoir contracter des prêts bon marché pour l'achat éventuel d'une maison (à la mesure de leurs moyens financiers). La banque publique offre des crédits non sophistiqués, compréhensibles pour les clients, avec des règles simples comme des taux fixes ou éventuellement variables (mais avec des limites). Aux antipodes des pratiques qui ont conduit Dexia à la faillite. Les produits financiers feront l'objet d'une information plus large que celle portant sur leur seule rentabilité financière ; cette information sera compréhensible par le plus grand nombre. Ainsi, les usagers connaîtront en toute transparence l'usage qui est fait de leurs dépôts.

Trois. Une banque publique est moins chère. Les banques privées sont particulièrement inventives lorsqu'il s'agit de calculer le coût à facturer aux clients pour le moindre service. Logique : si l'objectif est le profit maximum, tous les moyens sont bons.

Quatre. Une banque publique ne traite pas les gens comme des numéros. Elle lie l'accessibilité à une information de qualité, tout en développant de nouvelles technologies bancaires conviviales pour le client. Cette banque offre aussi un service de gestion du surendettement et donc d'aide à la dépense, pour que moins de personnes « tombent en faillite ». Nous garantissons l'accès aux services bancaires sur l'ensemble du territoire. Les réseaux d'agences de proximité seront maintenus, voire développés, et offriront gratuitement les services de conseillers en plus des outils digitaux et automates mis à disposition des usagers. En effet, tous les usagers ne sont pas en capacité d'utiliser les outils numériques.

Cinq. Une banque publique est aussi une garantie pour investir dans la société : dans le logement social, dans les économies d'énergie pour les particuliers, l'économie durable et l'aide aux PME. Cette banque contribue au développement économique local, en étant au service des communes et du secteur social, en soutenant les investissements communaux dans le logement et les services publics (écoles, salles de sport...). Les communes sont responsables d'un tiers des investissements publics. La banque publique propose des crédits attrayants aux indépendants et aux petites entreprises qui poursuivent un objectif social et écologique ou qui intègrent des personnes éloignées du marché du travail. Une banque publique n'investit pas dans le commerce des armes ou dans des projets nuisibles à l'environnement.

Six. Une banque publique 4.0 peut redevenir le créancier privilégié de l'État et des communes. Aujourd'hui, les banques privées exigent des taux d'intérêt élevés sur la dette publique. Bien sûr, il est plus facile de renégocier cette dette avec une banque publique. Il serait absurde de continuer à payer des intérêts élevés sur la dette publique.

Sept. Une banque publique assure une politique du personnel correct. Elle élimine la surpression sur les employés de la banque, les heures supplémentaires non rémunérées, le stress de réaliser du chiffre à tout prix.

Nous voulons une véritable banque publique 4.0 à partir des capitaux de l'actuelle banque Belfius. Nous ne voulons donc pas simplement garder Belfius telle quelle. Belfius a été acquise par l'État belge en 2011 suite à la deuxième faillite de Dexia, au prix de 4 milliards d'euros. Rapportés à la population de Belgique, cela correspond à 363 euros par personne.

Belfius n'existe que par l'argent public. Pourtant, même si l'État est seul propriétaire, il se comporte comme un investisseur privé dont le principal objectif est de rendre la banque la plus rentable possible afin de la revendre au prix le plus élevé possible. Les restructurations, réductions de personnel et fermetures d'agences des dernières années en attestent.

Belfius est pour le moment une banque à capitaux publics, gérée comme une banque privée :

- les crédits ou les produits d'investissement sont vendus aux particuliers, sans prise en compte sérieuse

- de leur impact social et environnemental ;
- les rendements générés par le financement des communes et du secteur social sont maximisés sans envisager que la banque assure un service allégeant la charge des intérêts qui pèse sur les communes ;
 - le service proposé aux clients est uniquement guidé par la rentabilité, quitte à ce que l'accessibilité du service pour certains en souffre. Le nombre d'agences chez Belfius a fortement diminué (au rythme d'une quinzaine par an depuis 2011), tout comme le nombre d'employés (- 20 % depuis l'acquisition par l'État)

Résultat, depuis 2012, le bénéfice net de la banque est passé de 415 millions en 2012 à 606 millions en 2017. Et les dividendes culminent à 215 millions en 2017.

C'est finalement à cette privatisation, sous la forme d'une entrée en Bourse, que le gouvernement Michel voulait aboutir. Mis à part le fait que le CD&V exerçait un chantage, en liant la vente de Belfius à une solution pour les coopérateurs d'Arco (victimes collatérales de la débâcle de Dexia), tous les partenaires de la majorité fédérale étaient d'accord avec la privatisation. Cette privatisation n'a finalement pas eu lieu, mais sera sur la table du prochain gouvernement. Nous pouvons encore l'arrêter et nous pouvons, tant que Belfius est encore sous le contrôle de l'État, lui donner une autre orientation comme le propose aussi la large plateforme associative et syndicale « Belfius est à nous ».

Nous pouvons mettre sur pied une task force composée des organisations syndicales, des associations de consommateurs et de citoyens pour élaborer un scénario de développement d'une véritable banque publique 4.0, au service du public.

DEUX. UNE BANQUE PUBLIQUE DÉMOCRATIQUE SOUS LE CONTRÔLE DU PUBLIC

Il est tout à fait logique qu'un État qui apporte des capitaux à une banque en assure également la gestion. Qu'il en fasse une banque réellement publique. Bien sûr, un statut public n'offre pas de garantie contre tout. Mais ce statut est en tout cas une garantie contre les banquiers spéculatifs sauvages et contre les opérations risquées menées avec notre épargne et nos pensions.

Aucun mandat dans les conseils d'administration privés pour les administrateurs. Pas de cumul. Des rémunérations fixes pour la direction de la banque, sans parachutes dorés. Une commission de contrôle transparente composée de représentants des syndicats, des organisations sociales et des clients, et disposant d'un droit de veto sur les décisions stratégiques.

C'est le contraire de la gestion actuelle de Belfius qui s'exerce aujourd'hui loin de tout contrôle de la population (et même du contrôle parlementaire). Aucun débat public de fond sur le rôle de la banque, sa gestion et son futur n'a eu lieu depuis la prise de contrôle par l'État. Alors qu'on y a injecté des milliards de deniers publics.

Les nombreux intérêts concernés, qu'ils soient ceux des usagers, employés, collectivités, communes, entreprises, ou autres, ne sont par ailleurs pas représentés dans l'appareil décisionnel de la banque. Il en résulte que les seules informations reprises dans les médias portent sur la « bonne santé » et la probable revente de la banque au privé.

Nous tournons le dos à ces pratiques opaques. Une banque publique doit être sous le contrôle public avec des dirigeants au service du public.

Nous installons une commission de contrôle transparente, avec des représentants des organisations du personnel et de la clientèle. Les membres de cette commission auront le droit de recevoir des informations compréhensibles sur les projets financés. Ils auront un droit de veto sur des décisions du management non conformes avec la philosophie de la banque. Dans ce cas, la décision est bloquée et la direction doit faire une proposition alternative.

Les rémunérations des membres de la direction de la banque publique sont plafonnées à maximum trois fois le salaire moyen et ne peuvent pas dépasser le salaire du Premier ministre. Aujourd'hui, Marc Raisière, président du comité de direction de Belfius perçoit un total de 910 000 euros par an.

Les directeurs de la banque publique ne peuvent pas avoir d'intérêts dans le secteur privé. Il y a donc une interdiction de cumul de mandats pour les directeurs.

Nous donnons aux citoyens le droit d'accès à des informations détaillées sur l'activité de la banque dans chaque quartier, et sur les aides publiques octroyées aux entreprises.

TROIS. UNE BANQUE D'INVESTISSEMENT POUR LE CLIMAT ET LES BESOINS SOCIAUX

Pour réaliser notre plan RedGreen Deal d'investissement public de 10 milliards par an, nous créons une banque publique d'investissement destinée explicitement à de grands projets de planification écologique et d'investissements sociaux.

Nous pouvons nous inspirer de certains aspects de sociétés publiques d'investissement allemandes. Prenons la banque allemande KfW : avec un capital de près de 4 milliards d'euros, elle investit principalement dans la transition écologique, en particulier pour un programme d'efficacité énergétique. Depuis 2001, ses prêts ont permis d'isoler plus de deux millions de maisons, employant ainsi 200 000 personnes par an.

Les obligations émises sont garanties par l'État. Ce qui lui donne une cote de AAA sur le marché. La banque peut donc prêter à faible taux d'intérêt. Et l'État subventionne en bonus ses taux d'intérêt.

Ainsi en 2011, l'État a investi un peu moins d'un milliard d'euros, que la KfW a transformés en 6,5 milliards d'euros de prêts, ce qui a créé un investissement total de 18,5 milliards d'euros, soit vingt fois plus que la subvention publique. C'est ce qu'on appelle un effet de levier. Mais cet effet de levier est utilisé ici non pas pour financer des projets privés tous azimuts, mais pour financer des projets publics.

Ainsi si l'État verse 1,5 milliard d'euros dans KfW (pour subventionner les taux d'intérêt), il récupère 3 à 4 milliards d'euros de recettes fiscales sur les travaux effectués pour l'isolation.

Pourquoi ce qui est possible en Allemagne ne le serait pas en Belgique en garantissant que cette banque n'investisse pas dans des projets spéculatifs ? L'État et les Régions devraient faire appel prioritairement à cette banque pour ces grands investissements. Les obligations émises par cette banque et garanties par l'État pourraient mobiliser l'épargne encore abondante dans notre pays.

Afin de favoriser l'épargne via des obligations à la banque d'investissement climatique, un taux avantageux sera garanti aux clients de la banque publique 4.0.

Pour démarrer la banque d'investissement climatique, nous y injectons régulièrement du capital frais, pour porter rapidement les investissements publics à la hauteur de 10 milliards d'euros par an.

21. RECHERCHE SCIENTIFIQUE PUBLIQUE

Nous avons besoin de plus de science, de plus de savoir, de plus de recherche pour relever les grands défis de notre temps.

Ces défis peuvent être relevés à condition que la science soit développée dans l'intérêt de la majorité de la population et de la planète, contrairement à la marchandisation et la privatisation actuellement en cours. C'est une tâche de la collectivité et c'est pourquoi la recherche scientifique doit être la plus publique possible.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. INVESTIR DANS UNE RECHERCHE PUBLIQUE POUR LE PUBLIC

- Nous refinançons la recherche scientifique publique au service du progrès social, de l'innovation écologique, de la culture... Nous augmentons le budget de la recherche publique pour arriver à 1 % du PIB d'ici 2024.
- Nous veillons à un financement équilibré entre la recherche fondamentale (en sciences et sciences humaines) et la recherche appliquée.
- Nous réduisons la durée des brevets issus de la recherche privée dans tous les domaines d'utilité publique comme les soins de santé et les innovations environnementales.
- Nous autorisons les entreprises privées à utiliser les découvertes issues de la recherche publique moyennant le paiement d'une redevance. Nous encadrons cette pratique via une loi.

DEUX. UNE RECHERCHE COLLECTIVE, STABLE ET DÉMOCRATIQUE

- Nous misons sur des contrats à durée indéterminée pour l'ensemble du personnel scientifique, en créant plus de postes de chercheurs qualifiés. Nous réorientons les fonds en misant sur la stabilité et non sur des contrats à court terme.
- Nous installons, comme norme pour tous les chercheurs boursiers, deux contrats successifs de deux ans. La supervision des projets de recherche et des doctorats se fait autant que possible dans un cadre collectif.
- Nous stimulons la publication des résultats de la recherche scientifique en libre-accès, pour augmenter l'efficacité et limiter les coûts pour les universités. Nous installons une base de données centrale de préimpression pour toutes les recherches publiées en Belgique.
- Nous sauvegardons et renforçons la liberté académique, pour que les chercheurs puissent participer librement au débat public, sans risque de sanctions et sans pression de la part des bailleurs de fonds.
- Nous prônons une politique active pour développer les talents de tous les chercheurs, en particulier en rendant les équipes plus féminines et plus diverses.
- Nous renforçons le lien entre recherche scientifique et enseignement supérieur. Les chercheurs transmettent l'état et l'évolution de leurs recherches aux étudiants.

TROIS. LA COOPÉRATION EN RECHERCHE, SOURCE DE PROGRÈS ET D'EFFICACITÉ

- Nous augmentons de façon intensive la coopération entre les institutions publiques de recherche scientifique du pays.
- Nous évoluons vers un financement non compétitif en répartissant structurellement plus d'argent entre les universités pour des périodes de 5 ans. Nous nous éloignons du financement actuel basé sur un système d'enveloppes fermées.

- Nous affectons une majorité du financement de la recherche sur une base non concurrentielle, en répartissant au moins la moitié du budget entre tous les chercheurs qualifiés.
- Une commission indépendante sera chargée d'évaluer le bilan et les effets de la régionalisation de la recherche, et d'élaborer des propositions pour renforcer la coopération.
- Nous maintenons Belspo (service public de programmation de la Politique scientifique fédérale) et les institutions scientifiques fédérales.

VISION

UN. INVESTIR DANS UNE RECHERCHE PUBLIQUE POUR LE PUBLIC

Depuis des siècles, scientifiques et chercheurs font reculer l'ignorance, tentent de mieux comprendre le monde, trouvent des solutions aux problèmes de l'humanité. La recherche scientifique est un outil à disposition de l'humanité, qui doit être utilisé dans l'intérêt de la majorité de la population et de la planète. La masse des connaissances actuelles et leur développement peuvent permettre de s'attaquer aux grands problèmes de notre siècle : comment lutter contre le réchauffement climatique, comment subvenir aux besoins de base (nourriture, logement, vêtements...) de milliards d'êtres humains sans détruire la planète, comment éradiquer des maladies qui tuent des millions de personnes chaque année...

Dans son livre *L'État entrepreneurial*, l'économiste italienne Mariana Mazzucato montre que la plupart des grandes innovations sont issues de la recherche publique. Presque toutes les innovations qui ont propulsé le capitalisme au cours des cent dernières années peuvent être reliées à l'investissement public. Du train au voyage spatial, de la nanotechnologie à la biotechnologie, les grandes percées viennent sans cesse des recherches financées par les autorités publiques. C'est, par exemple, grâce aux recherches fondamentales menées au CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) dans les années 1980 que nous pouvons aujourd'hui surfer sur le World Wide Web (Internet).

D'autre part, la recherche scientifique ne se limite pas seulement à la résolution de problèmes pratiques. La recherche scientifique fondamentale, en particulier dans les sciences humaines, contribue aussi grandement au niveau culturel et à l'éducation critique des citoyens et au développement d'une société démocratique. La société a aussi besoin de chercheurs critiques en sociologie, en psychologie, en histoire, en philosophie, en linguistique... même si cela n'est pas directement « rentable économiquement ». Elle a besoin que ces connaissances et le résultat de ces recherches soient mis à la disposition du plus grand nombre.

Aujourd'hui, de plus en plus de voix s'élèvent dans le monde de la science (comme les chercheurs « désexcellents ») pour valoriser l'apport de la recherche à la société et au bien-être de tous. Aussi, c'est en priorité dans la recherche publique, dans tous ces domaines, qu'il faut aujourd'hui investir. L'objectif est d'atteindre 1 % du PIB destiné à la recherche publique, contre à peine 0,7 % actuellement.

Nous veillons à un financement équilibré entre la recherche fondamentale (en sciences « exactes » et en sciences humaines) et la recherche appliquée. À l'opposé de la logique actuelle qui draine les fonds de recherche vers les secteurs rentables, directement applicables.

Ainsi, le pacte national pour les investissements stratégiques promu par le gouvernement sortant n'envisage la recherche que sous l'angle de la rentabilité pour les entreprises privées et leur « compétitivité ». Ce qui est extrêmement dommageable. Par exemple, le géant pharmaceutique Pfizer a décidé d'arrêter ses recherches sur la maladie d'Alzheimer parce que la rentabilité immédiate de ces recherches n'était pas garantie.

Contrairement à cette vision libérale, donner du temps à la recherche scientifique aujourd'hui, en particulier la recherche fondamentale, sans se soucier de la rentabilité immédiate, c'est investir dans l'avenir. L'innovation essentielle prend au moins dix à quinze ans, écrit l'économiste italienne Mazzucato, mais les investisseurs privés en capital à risque n'investissent pas dans des programmes au-delà de cinq ans. Ils n'entrent

en jeu qu'une fois que les risques les plus importants ont déjà été pris par l'État.

Nous refinançons la recherche scientifique publique au service du progrès social, de l'innovation écologique, de la culture... Aussi, nous stimulons aujourd'hui, par exemple, la recherche scientifique publique vers les secteurs comme l'économie hydrogène, la mobilité douce, l'efficacité énergétique, la préservation de la nature, les soins de santé, la culture, l'allègement du travail par l'introduction des nouvelles technologies...

Nous voulons aussi limiter l'emprise du privé sur la recherche scientifique publique. Car pour les capitalistes, les fonds publics destinés à la recherche doivent servir leurs profits et leurs intérêts immédiats sans se soucier du bien commun.

Pour limiter l'emprise du marché et du privé sur la recherche publique, nous rendons ces liens publics quand ils existent. Les entreprises privées ne seront autorisées à développer des applications concrètes et industrielles à partir de découvertes issues de la recherche publique que moyennant le paiement d'une redevance. Ces pratiques seront encadrées par la loi, pour éviter que les instituts de recherche publics et les universités soient seuls à devoir négocier avec les investisseurs privés.

Enfin, nous réduisons la durée des brevets issus de la recherche privée dans tous les domaines d'utilité publique comme les soins de santé et les innovations environnementales. Nous commençons d'abord au niveau national en modifiant la loi belge, et nous plaçons aussi dans ce sens au niveau international.

DEUX. UNE RECHERCHE COLLECTIVE, STABLE ET DÉMOCRATIQUE

Comme le soutient le mouvement « slow science », nous voulons permettre à des chercheurs de... chercher, de prendre le temps, d'effectuer des recherches fondamentales dont on ne découvrira les applications concrètes que dans plusieurs dizaines d'années. Et permettre à des universitaires de continuer à étudier les mathématiques, les langues anciennes, la philosophie, ou d'autres matières pas directement rentables. Plutôt que de tout miser sur ce qui peut être directement applicable (et donc rentable à court terme).

Pour cela, nous voulons privilégier des équipes stables de chercheurs, construites sur des bases sociales et éthiques. A tous les niveaux, les chercheurs scientifiques doivent avoir une garantie d'emploi. Cela passe par l'octroi d'un statut, qui permet aux chercheurs de réaliser une recherche réellement indépendante des pressions des multinationales et du politique.

Ces dernières années, les fonds pour la recherche ont surtout été orientés vers des contrats courts et des doctorants (contrats de 4 ans en général). Au détriment de fonds structurels pour payer des postes de professeurs ou de chercheurs stables. Résultat, il y a aujourd'hui 10 docteurs pour un poste académique à l'université. De plus, trop de chercheurs voient leurs postes menacés par des contrats courts ou le manque de budget.

Par des « appels à projets », de plus en plus de chercheurs universitaires sont mis en concurrence pour répondre à des projets de recherche limités dans le temps. Cela freine des projets de recherche à plus long terme pourtant nécessaires, cela augmente la précarité des chercheurs, et enfin cela accroît une bureaucratie aussi néfaste qu'inutile. Aussi, nous voulons réorienter les financements vers des financements à plus long terme de la part des pouvoirs publics.

Nous tendons à des contrats à durée indéterminée pour l'ensemble du personnel scientifique. La « pyramide » actuelle du personnel (beaucoup de doctorants, moins de post-doctorants et encore moins de professeurs) doit être redressée en offrant plus de postes de post-doctorants et chercheurs qualifiés dans une perspective à long terme.

Le nombre de doctorants que chaque professeur peut encadrer doit être limité. La supervision des projets

de recherche et des doctorats se fait autant que possible dans un cadre collectif (par exemple, un groupe de recherche plus large).

Nous installons, comme norme pour tous les chercheurs boursiers, deux contrats successifs de deux ans avec évaluation au milieu, et la garantie que des ressources suffisantes soient disponibles pour un contrat de quatre ans au début du doctorat. Une plus grande stabilité pour les chercheurs devrait permettre de planifier la recherche à plus long terme et de ne pas être contraint de publier à tout prix à court terme des recherches insatisfaisantes, ce qui a conduit à une série de cas de fraude ces dernières années.

Aujourd'hui, les instituts publics de recherche et les universités doivent payer des sommes astronomiques pour avoir accès aux articles de revues (privées) qui présentent les résultats des recherches... de leurs propres chercheurs ou d'autres institutions publiques. Le fait de devoir payer limite l'accès aux connaissances pour tous les chercheurs, ainsi que pour tout citoyen. En outre, chaque année, ce sont des dizaines de millions d'euros qui sont payés par les universités, les bibliothèques universitaires, les chercheurs pour avoir accès à ces publications. C'est une forme de privatisation de la recherche.

Nous nous opposons à cette évolution. L'avenir de la recherche est le libre-accès. Nous rendons entièrement et gratuitement accessibles les résultats des recherches et les articles des universitaires et chercheurs payés par l'État, sans enrichir les revues et bases de données privées. Ces résultats doivent être entièrement disponibles en libre-accès.

Cela permet d'une part d'intensifier les échanges de connaissances et de collectiviser au maximum les recherches. D'autre part, cela dégage des moyens. L'argent ainsi économisé par les universités belges peut être réinvesti dans l'engagement de centaines de chercheurs.

Nous préconisons dès lors l'installation d'une base de données centrale de préimpression pour toutes les recherches publiées en Belgique. Comme première étape et incitant pour l'organiser au niveau européen en promouvant les revues publiques à accès libre.

Il est crucial d'avoir des chercheurs indépendants, qui ne sont pas soumis aux pressions du secteur privé, des autorités. Nous sauvegardons et renforçons la liberté académique. Les chercheurs doivent pouvoir participer librement au débat public, sans risque de sanctions formelles ou informelles et sans pression de la part des bailleurs de fonds (qu'il s'agisse d'entreprises privées ou de gouvernements) pour ne pas défendre certaines positions, ou pour garder secrets des éléments de recherche.

Nous prônons une politique active pour développer les talents de tous les chercheurs, en particulier en rendant les équipes plus féminines et plus diverses. Aujourd'hui, les universités belges sont dans l'ensemble très masculines et très peu diverses. La pression des publications, les horaires irréguliers, les séjours à l'étranger... provoquent une véritable vague de départ de nombreuses femmes au niveau postdoctoral. Les préjugés implicites jouent un rôle majeur dans les inégalités en matière de recrutement, en particulier en ce qui concerne les minorités d'origine étrangère. Des contrats plus stables, plus de perspective réelle pour les chercheurs et chercheuses ayant passé le doctorat, une plus grande prise de conscience des préjugés (en incluant la formation sur ces thèmes dans les parcours professionnels) peuvent contribuer à changer les choses. Encourager la collaboration entre chercheurs au sein de groupes de recherche et entre eux peut apporter la solidarité nécessaire, contrairement à la logique concurrentielle actuelle. Pour chaque niveau de carrière, nous imposons des normes objectives pour corriger le déséquilibre actuel, en tenant compte de la population étudiante de la discipline concernée. Pendant le congé de maternité, le salaire doit continuer à être versé et les contrats à durée déterminée doivent être prolongés.

Par ailleurs, une mission de la recherche est aussi de développer un enseignement (supérieur) à la pointe. Or, l'enseignement supérieur est de plus en plus coupé de la recherche de pointe. Au contraire de cette évolution, nous voulons renforcer le lien entre recherche scientifique et enseignement supérieur. Les chercheurs doivent transmettre l'état et l'évolution de leurs recherches aux étudiants en formation.

TROIS. LA COOPÉRATION EN RECHERCHE, SOURCE DE PROGRÈS ET D'EFFICACITÉ

Nous voulons augmenter la coopération au sein de la recherche scientifique en Belgique.

Notre pays est un mouchoir de poche. Plutôt que de mettre les centres de recherche en concurrence les uns avec les autres pour l'obtention de contrats de courte durée, nous misons sur la collaboration et la complémentarité entre universités et institutions publiques de recherche.

Nous nous éloignons du système d'enveloppes fermées qui finance les universités aujourd'hui. Nous voulons évoluer vers un financement non compétitif en répartissant structurellement plus d'argent entre les universités pour des périodes de 5 ans avec des contrats de gestion.

Nous voulons aussi qu'au moins la moitié du financement de la recherche soit allouée sur une base non concurrentielle. Aujourd'hui, la grande majorité du financement de la recherche est répartie par voie de concurrence entre les universitaires individuels ou des groupes de recherche qui présentent des projets, souvent avec des taux de réussite très faibles. C'est extrêmement inefficace et rend plus difficile la recherche innovante ou qui sort des sentiers battus. Nous proposons de répartir au moins la moitié du budget entre tous les chercheurs qualifiés.

Ensuite, nous renforçons la coopération entre les différentes parties de la Belgique. Pas moins de 5 ministres sont en charge de la recherche scientifique à différents niveaux. Cela nuit à l'efficacité de la recherche scientifique en Belgique.

Le maintien d'une institution fédérale comme Belspo est important pour distribuer les budgets scientifiques fédéraux. Contrairement au jeu communautaire pratiqué par tous les partis traditionnels et en particulier la NVA, nous voulons maintenir et renforcer la recherche scientifique fédérale. Comme le football, la recherche est un sport collectif, et ce que nos chercheurs font ensemble, ils le font mieux.

Nous refinançons aussi la recherche scientifique fédérale, qui peut être un moteur de cette collaboration. Elle a subi des coupes budgétaires importantes en partant d'une situation déjà peu brillante. Ainsi, l'action des Secrétaires d'État NVA en charge de la Politique scientifique au niveau fédéral (Elke Sleurs puis Zuhair Demir), avec la complicité tacite des autres partis de la majorité, a été de paralyser et de rendre exsangue la recherche fédérale. Plus de 33,1 millions d'économies sur un budget de 371 millions. Les coupes budgétaires détruisent la recherche, mais surtout jettent des scientifiques expérimentés à la rue. Il y a donc un appauvrissement de la recherche, mais aussi de la transmission du savoir et de l'expérience. Nous ne l'acceptons pas. Aussi, nous réinvestissons dans la recherche dans une logique nationale.

22. DÉMOCRATISER LA DIGITALISATION

Nous sommes au plein milieu d'une révolution technologique. Le numérique a changé notre vie. Cette évolution devrait être source de progrès pour tout le monde. Or ce n'est pas le cas. La révolution numérique doit avoir un autre point de départ. Nous utilisons la technologie là où elle est utile pour les hommes et la planète. Nous l'utilisons pour que chacun puisse faire résonner sa voix en toute liberté. C'est un défi démocratique, écologique et social. Avec un agenda propre pour le travail 4.0, une démocratie renforcée, des partenariats sans but lucratif, et une meilleure protection contre les géants du Web.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UN AGENDA PROPRE POUR LE TRAVAIL 4.0

- Nous développons notre propre programme pour le travail 4.0 associant autorités publiques, scientifiques, ingénieurs et travailleurs. Ce programme comprend des lois anti-stress, le droit de veto individuel des travailleurs destiné à contrer la surcharge numérique, de nouvelles règles et des temps de repos pour le télétravail.
- Nous garantissons aux travailleurs un droit à la formation. Pour exécuter de nouvelles tâches ou pour retrouver du travail si besoin. Ces formations doivent être à charge de l'employeur.
- Nous privilégions le recours à la réduction collective du temps de travail dans les entreprises en cas de hausse de productivité par l'automatisation.
- Nous garantissons aux travailleurs le droit à la déconnexion.
- Nous voulons encourager les innovations, notamment dans les start-ups, qui vont dans le sens du progrès social et de la transition écologique, même si elles ne sont pas directement rentables.

DEUX. DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE PAR LE NUMÉRIQUE

- Nous donnons aux citoyens un droit de regard sur les décisions du gouvernement en visualisant bien clairement les priorités dans le budget du gouvernement et en rendant les informations à ce propos disponibles en ligne.
- Nous créons un Bureau d'éthique — comme à Barcelone — dans laquelle tous les citoyens peuvent signaler digitalement et anonymement des cas de fraude ou malversations dans le domaine public.
- Nous créons une large plate-forme digitale démocratique permettant aux citoyens de faire des propositions, d'en discuter et de les soumettre au débat et au vote du Parlement.
- Nous utilisons le temps libéré par la digitalisation des services publics et des administrations pour mieux assister la population et rendre les services publics plus accessibles.

TROIS. TRAVAILLER À LA MISE EN PLACE D'UNE SOCIÉTÉ DIGITALE SOCIALE

- Nous mettons en place dans l'enseignement des initiatives pour que les jeunes puissent déployer leur créativité technologique.
- Nous organisons des sessions accessibles à tous dans la société, pour des initiations aux nouvelles technologies, pour que chacun puisse en tirer parti pour exercer ses droits numériques.
- Nous misons sur un Internet rapide, gratuit et ouvert, en priorité dans tous les lieux et bâtiments publics. La technologie doit être disponible pour tous.

QUATRE. POUR DES PLATES-FORMES COLLABORATIVES SANS BUT LUCRATIF

- Nous soutenons la création de coopératives de plates-formes sans but lucratif. Nous incitons les jeunes innovateurs à développer des applications pour améliorer la qualité des services publics.
- Pour améliorer la mobilité et réduire la pression automobile, nous créons une application publique de taxi et de partage de voitures contrôlé par les villes.
- Nous réglementons les plates-formes de logement. Nous dressons un quota maximum de logements mis en location sur des plates-formes de type Airbnb, en s'inspirant des pratiques de la mairie de Barcelone.
- Nous considérons les travailleurs des plates-formes comme des salariés et non des indépendants. Comme tous les salariés, ils ont droit à un salaire minimum pour pouvoir vivre décemment, ainsi qu'à la sécurité sociale.
- Nous démocratisons les plates-formes. Nous améliorons la loi pour permettre l'organisation d'élections sociales pour les travailleurs de ces plates-formes numériques dès 2020.
- Nous supprimons l'exonération d'impôt et de cotisations sociales pour le travail occasionnel (jusqu'à 6 130 euros par an) introduite par le gouvernement Michel.

CINQ. POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES CITOYENS FACE AUX GÉANTS DU WEB

- Nous inscrivons le principe de neutralité du Net dans la Constitution belge.
- Nous protégeons davantage les citoyens contre les géants du Web.
- Dans la collecte de données dans des endroits publics, nous garantissons la vie privée et la sécurité. Ainsi, nous optons pour des technologies s'articulant autour du principe de « privacy by design », de sorte que les données ne puissent être détournées pour d'autres objectifs.
- Nous développons une fiscalité adaptée en faisant payer les sociétés qui ont une « présence numérique » sur notre territoire pour éviter qu'elles échappent à l'impôt.
- Pour nous libérer de la mainmise des grandes multinationales technologiques, nous généralisons l'usage des systèmes d'exploitation informatiques et des logiciels libres dans les services publics. Tous les logiciels développés par les autorités publiques sont rendus disponibles en open source.

VISION

UN. UN AGENDA PROPRE POUR LE TRAVAIL 4.0

Nous sommes entrés dans une révolution industrielle, combinant les techniques les plus brillantes dans l'industrie. Les machines qui communiquent numériquement entre elles, la robotisation poussée avec impression 3D et la production sur mesure. C'est ce que l'on appelle « l'usine intelligente » ou la smart factory de la « quatrième vague d'industrialisation ». La première vague d'industrialisation fut celle de la fonte, des machines à vapeur et des usines, qui a donné lieu à la révolution industrielle à partir des années 1780. La deuxième vague est venue avec l'acier, l'électricité et le premier partage du travail industriel à partir des années 1870. Cette vague s'achève par la production de masse réalisée par la première chaîne de montage du célèbre modèle T de Ford. C'est le fordisme des années 1930. La troisième vague d'industrialisation a donné naissance aux premiers ordinateurs, à l'électronique et à la production automatisée des années 1970. Les nouvelles méthodes de production de Toyota dans les années 1980 marquent la fin de cette troisième vague, avec le passage des stocks à la production just-in-time préconisée par le toyotisme.

Aujourd'hui, nous vivons la quatrième vague d'industrialisation, appelée « Industrie 4.0 ». Les nouvelles technologies web, permettant aux machines, équipements et pièces de communiquer entre eux, créent des réseaux dynamiques qui optimisent les coûts, les matières premières et la consommation énergétique. The Internet of Things, l'Internet des objets. L'industrie 4.0 permet de réagir extrêmement rapidement aux désirs du client et d'organiser plus efficacement les réseaux logistiques et énergétiques.

Mais pour les travailleurs, l'industrie 4.0 qui pourrait devenir source d'émancipation devient plutôt synonyme d'exploitation 4.0 : flexibilisation des horaires, intensification du travail, ultra-polyvalence, perte d'emplois.

Il est encore difficile d'imaginer et de déterminer avec précision l'impact qu'aura cette quatrième révolution industrielle. Ce qui est certain, c'est que des millions d'emplois sont menacés partout en Europe.

Il s'agit dès lors de développer un plan spécifique au monde du travail pour l'industrie 4.0, un programme pour le travail 4.0, associant autorités publiques, scientifiques, ingénieurs et travailleurs.

Nous ne laissons aucun travailleur sur le carreau. Toute une série de tâches dangereuses, pénibles, mauvaises pour la santé des travailleurs, peuvent être réalisées par des robots. Pourquoi s'en priver ?

Nous privilégions le recours à la réduction collective du temps de travail dans les entreprises en cas de hausse de productivité par l'automatisation. Nous avons besoin d'une telle mesure ambitieuse face à cette quatrième vague d'industrialisation qui menace des millions d'emplois. Une revendication qui nous unisse tous et qui permette de pouvoir à nouveau disposer de son temps libre. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que la semaine des 30 heures soit une exigence de plus en plus centrale des syndicats allemands (là où la 4e révolution industrielle est la plus avancée). Il s'agit d'une revendication nécessaire, qui vise à transformer l'innovation technologique en nouveaux emplois et en nouvel équilibre social.

Nous garantissons aux travailleurs un droit à la formation. Le mécanisme prévu par la Convention collective de travail n° 39 du Conseil national du travail doit être renforcé : au-delà de la concertation, nous garantissons aux travailleurs impactés par l'introduction de nouvelles technologies un droit à la formation.

Des nouvelles conventions collectives de travail, et de nouvelles règles sont aussi nécessaires. Nous faisons voter une loi anti-stress pour garantir aux travailleurs le droit à la déconnexion ainsi qu'un droit de veto individuel destiné à contrer la surcharge numérique. De nouvelles règles pour encadrer le télétravail doivent aussi être introduites.

DEUX. DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE PAR LE NUMÉRIQUE

En lieu et place de la politique des salons feutrés où tout se décide en secret, nous utilisons les nouvelles technologies pour « ouvrir » les fenêtres du 16 rue de la Loi. Nous rendons beaucoup plus accessibles les décisions du gouvernement et du parlement, par exemple, en établissant les budgets avec clarté et en rendant disponibles pour plus ample analyse les données qu'ils contiennent. Ainsi nous pouvons impliquer véritablement les citoyens, les syndicats et les associations.

Les nouvelles technologies révèlent un potentiel incroyable pour faire participer toute la population aux débats entre deux élections. Au contraire des partis traditionnels, nous voulons renforcer ces débats. C'est pourquoi nous aménageons une plate-forme digitale de démocratie participative où tout citoyen pourra faire des propositions et les discuter. Des consultations citoyennes en ligne pourront régulièrement être organisées sur des points concrets qui préoccupent un groupe important de citoyens. En plus d'être accessibles sur cette plate-forme, ces consultations sont également accessibles dans les maisons communales « hors ligne », pour permettre à tous de participer.

Quant au temps libéré grâce à la digitalisation et à une plus grande efficacité de l'administration, nous faisons en sorte que les travailleurs des services publics le consacrent à aider les gens dans leurs démarches. Ainsi, le gouvernement ne pourra pas utiliser la digitalisation ni pour supprimer des emplois ni pour rendre les services plus difficilement accessibles. Quand nous développons des nouvelles technologies, l'accessibilité est une préoccupation centrale. Nous pouvons le faire en diversifiant le contact avec les citoyens. Nous faisons en sorte qu'il y ait la même qualité de service via un accès en ligne accessible pour les citoyens férus de technologie, que par un accès hors ligne. Personne ne reste ainsi sur la touche.

TROIS. TRAVAILLER À LA MISE EN PLACE D'UNE SOCIÉTÉ DIGITALE SOCIALE

Les autorités fédérales et régionales abandonnent aujourd'hui l'innovation de nouvelles applications et technologies au libre marché et aux investisseurs privés. Des projets qui entendent générer rapidement de gros profits excluent automatiquement les gens moins nantis. Très peu de projets digitaux sociaux voient ainsi le jour. Nous inversons cette logique. Nous stimulons l'innovation à partir des besoins de la population et recherchons des solutions, tant high-tech que low-tech. Nous choisissons les options comportant le moins de risques pour la vie privée.

Dans les écoles, nous misons sur la créativité à partir d'un maximum d'applications et de technologies pour former les jeunes afin qu'ils disposent du savoir-faire pour développer des innovations à venir. Mais aussi pour que tous les jeunes puissent tirer profit d'expériences positives avec des innovations digitales.

Pour stimuler le développement d'innovations sociales, les autorités publiques organisent des « hackathons », des événements où des groupes de développeurs se réunissent pour faire de la programmation informatique collaborative. Les résultats obtenus peuvent ainsi servir la collectivité, améliorer la qualité des services publics et ne pas être soumis à des brevets privés. Nous stimulons le développement des fab labs ou makerspaces sociaux novateurs, dans lesquels des organisations coopératives expérimentent de nouvelles formes de production écologique et locale.

Enfin, la technologie doit être disponible pour tous. Nous misons sur un Internet rapide, gratuit et ouvert, surtout dans les lieux publics.

QUATRE. POUR DES PLATES-FORMES COLLABORATIVES SANS BUT LUCRATIF

Depuis plusieurs années se développe à travers le monde un nouveau modèle productif : des plates-formes comme Uber, AirBnB ou Deliveroo en sont les modèles les plus connus chez nous. Au lieu de développer la coopération et l'amélioration des conditions de vie, elles sont utilisées comme instruments de dérégulation, d'exploitation des travailleurs et de destruction d'emplois stables.

Nous voulons agir doublement. D'une part, développer des plates-formes numériques, et les mettre au service de la population. D'autre part, arrêter ces multinationales du capitalisme des plates-formes, protéger usagers et travailleurs.

D'une part, pour développer des plates-formes au service de la population, nous voulons développer des applications publiques dans de nombreux secteurs, qui respectent travailleurs, usagers et planète.

Un exemple est la coopérative FairBnB, une alternative fair trade à AirBnB. FairBnB n'a pas d'investisseurs anonymes. C'est une plate-forme détenue par ceux qui l'utilisent. Elle fonctionne selon un modèle démocratique alliant décisions collectives et transparence.

Cela vaut pour toute une série d'autres domaines où des plates-formes d'échange publiques ou coopératives sans but lucratif peuvent être créées : covoiturage, échanges/partages de biens et de services...

D'autre part, face au marché des plates-formes financées à coups de centaines de millions de dollars par des spéculateurs, d'autres mesures doivent être prises.

Des plates-formes comme Uber et ListMinut (plate-forme qui met en contact des clients avec des techniciens comme des jardiniers, plombiers, etc.) peuvent offrir des services apparemment moins chers. Mais cela se fait sans règles minimales de conditions de travail. Par exemple, les travailleurs peuvent être licenciés sur-

le-champ par un simple « clic » de la plate-forme. Cyniquement, ces plates-formes parlent de « désactivation » du travailleur (plutôt que de licenciement). Leurs concurrents « traditionnels » en souffrent aussi. Des plombiers à 5 euros de l'heure sur le site ListMinut mettent ainsi la pression sur tous les plombiers du pays.

Or quelle a été l'action du gouvernement belge ? Il a directement facilité cette « ubérisation », ce capitalisme des plates-formes. Il a notamment permis de ne plus payer un seul euro d'impôt ou de cotisation sociale sur les premiers 6 130 euros de revenu annuel par personne active sur ces plates-formes qui organisent une relation financière entre des particuliers.

Nous voulons suivre une autre voie. Comme de nombreuses villes dans le monde, nous interdisons l'application Uber. Nous requalifions les faux contrats d'indépendant en contrats de travail salarié. Dans la lutte qui a opposé les livreurs à vélo à leur plate-forme Deliveroo, le SPF Emploi a décidé que le soi-disant contrat d'indépendant « devrait être considéré comme une relation de travail salarié ».

Nous étendons les droits des salariés (conventions collectives de travail, sécurité sociale...) aux travailleurs de ces plates-formes. Nous garantissons le salaire minimum pour tous ces travailleurs, même pour les tâches fragmentées et courtes (une heure de livraison de plats à domicile par exemple).

Enfin, nous démocratisons ces plates-formes. Nous voulons modifier la loi de telle manière à ce que les travailleurs de ces plates-formes puissent élire leurs représentants lors des prochaines élections sociales (en 2020).

CINQ. POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES CITOYENS FACE AUX GÉANTS DU WEB

Internet est comme une route : riche ou pauvre, vous pouvez rouler dessus, en respectant les mêmes règles de circulation. Le plus riche n'est pas autorisé à rouler plus vite. C'est ce principe, la neutralité du Net, que la FCC, organisme américain de régulation des télécommunications, a décidé de supprimer. La raison ? En créant un Internet à deux vitesses (un pour les riches et un autre pour les pauvres), ils peuvent augmenter leurs profits. En Europe aussi, des forces poussent dans le même sens pour changer la situation actuelle. Nous défendons au contraire une égalité d'accès à Internet en garantissant la neutralité du Net dans la Constitution.

Dans nos villes intelligentes truffées de senseurs et de caméras, nous créons en permanence, par nos allées et venues, de nouvelles informations sur ce que nous faisons. En respectant strictement la vie privée, et en s'y prenant de façon intelligente, ces métadonnées peuvent être d'une grande utilité (par exemple pour gérer la mobilité de milliers de véhicules). Pour cela, il est crucial d'assurer la sécurité et la confidentialité selon le principe « privacy by design » : dès leur collecte, seules les informations nécessaires peuvent être conservées, de manière anonyme et en respectant la vie privée.

Le problème est qu'actuellement, ces données sont dans les mains de multinationales privées du Web. C'est pourquoi nous proposons de les récolter dans une banque de données transparente et ouverte, afin que tout le monde puisse voir ce qui en est fait. Le gouvernement doit clairement indiquer comment il traite ces données. Pour pouvoir les conserver et les utiliser, la condition de base est qu'elles soient anonymisées.

Dans ce cadre, nous encourageons les citoyens, les associations et les autorités publiques à en faire usage. Il est toutefois important de continuer à savoir ce qu'il advient de ces données et que les nouvelles données générées par ces applications soient à leur tour conservées dans la banque de données pour utilisation ultérieure. Nous soumettrons l'utilisation des données à l'obligation de travailler selon le principe d'« open source, architecture ouverte, open standard et open data ».

Le droit à la vie privée est un droit fondamental. Si nous avons applaudi les nouvelles règles du fameux GDPR (règlement général sur la protection des données mis en place par l'Union européenne), il ne s'agit

pas encore d'un droit de contrôle démocratique général des données personnelles. Par exemple, l'Union européenne a autorisé les multinationales américaines du Web à stocker sur le continent américain les données récoltées en Europe. De cette manière, elle limite les possibilités de contrôle sur les données récoltées par des entreprises comme Facebook. Les citoyens ont besoin d'être mieux protégés contre les géants du Web.

Si ces multinationales sont passées maîtres dans un art, c'est bien celui d'éluider l'impôt. Comment ? Quand vous commandez une marchandise sur Amazon par exemple, vous concluez un contrat via la société Amazon basée au Luxembourg. Les bénéfices d'Amazon sont donc taxés au Luxembourg. Bien souvent, ces bénéfices filent après vers un paradis fiscal encore plus avantageux.

Pour tenir compte de la réalité numérique, nous devons donc adapter notre législation fiscale. Aujourd'hui, une entreprise est taxée si elle a une présence physique stable (un « établissement stable ») dans notre pays : une usine ou un magasin par exemple. Les multinationales numériques n'ont bien souvent pas d'établissement stable physique, mais bien une présence numérique. C'est cette présence numérique qu'il faut prendre en compte. Ainsi, les bénéfices des multinationales du web ainsi que des plates-formes numériques seront taxés en Belgique dès le moment où elles y ont une activité.

Nous voulons que les autorités publiques adoptent des logiciels open source dans toutes leurs activités. Cela permettra de garantir leur indépendance vis-à-vis des grandes entreprises technologiques internationales. Les nouveaux programmes des services publics (administration, mais aussi entreprises publiques comme la SNCB) seront créés eux aussi en open source. Ainsi, les citoyens et associations pourront continuer à travailler avec des applications pour améliorer ces programmes.

23. UNE VÉRITABLE POLITIQUE EN FAVEUR DES INDÉPENDANTS ET DES PETITES ENTREPRISES

Nous voulons rendre moins difficile la vie de nombreux indépendants et petites entreprises et réellement protéger leur dynamisme et leur créativité. Nous soutenons ces petites entreprises qui font le tissu économique et l'activité principale de nos quartiers et communes, qui jouent souvent un rôle social, un rôle d'innovateur. Aujourd'hui, la politique de nos gouvernants, en dépit de leurs discours, soutient les multinationales, les banques et les grands centres commerciaux, plutôt que les PME et les indépendants. Nous voulons une imposition plus juste en fonction de la taille et du revenu des entreprises et favoriser les commerces de proximité. Nous voulons des aides publiques réellement ciblées pour indépendants et petites entreprises, et leur assurer une sérieuse protection sociale.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. UNE IMPOSITION PLUS JUSTE EN FONCTION DE LA TAILLE ET DU REVENU DES ENTREPRISES

- Nous favorisons une meilleure progressivité des taxes imposées aujourd'hui aux indépendants et aux petites entreprises, tenant compte de leur capacité contributive.
- Nous créons un fonds de mutualisation au profit des petites entreprises, qui interviendra pour les salaires et les droits sociaux dans les périodes de non-emploi, telles que le chômage économique.
- Nous supprimons les niches fiscales qui permettent aux grandes entreprises et aux banques d'échapper à l'impôt, alors que les indépendants et petites entreprises paient le taux plein.

DEUX. UN ACCÈS À L'EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE PUBLIQUE FACILITÉ POUR LES PETITES ENTREPRISES

- Nous favorisons l'accès des petites entreprises et des indépendants à l'emprunt auprès de la banque publique 4.0, pour faciliter l'embauche. Nous les sortons ainsi de la dépendance aux grands groupes bancaires privés.
- La banque publique 4.0 propose des crédits plus attractifs aux indépendants et aux petites entreprises qui poursuivent un objectif social et écologique ou qui intègrent des personnes éloignées du marché du travail.

TROIS. FAVORISER LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

- Nous proposons un encadrement des loyers commerciaux. Nous nous opposons à la création de nouveaux centres commerciaux.
- Nous maintenons des heures d'ouverture décentes pour garantir l'équilibre de la vie familiale des indépendants.
- Nous offrons une meilleure compensation en cas de travaux publics. Pas d'obligation de fermeture pour obtenir une indemnité compensatoire en cas de travaux publics.
- Nous rendons les paiements électroniques moins chers.

QUATRE. DES AIDES PUBLIQUES RÉELLEMENT CIBLÉES EN FAVEUR DES INDÉPENDANTS ET DES PETITES ENTREPRISES

- Nous étendons les primes à l'emploi aux indépendants et petites entreprises qui engagent des personnes éloignées du marché du travail et des primoarrivants.

- Nous créons un service public d'accompagnement des entrepreneurs indépendants et des petites entreprises, pour lever les freins juridiques, commerciaux et administratifs rencontrés par leurs projets. Il sera accessible à toute personne souhaitant créer ou reprendre une petite entreprise.
- Nous simplifions l'accès des petites entreprises aux marchés publics en réformant les réglementations européenne et nationale en la matière.
- Nous remboursons plus vite le crédit de TVA.
- Nous réduisons à 6 % la TVA pour toutes les réparations, afin de réduire le gaspillage.

CINQ. ASSURER UNE SÉRIEUSE PROTECTION SOCIALE POUR LES INDÉPENDANTS ET PETITES ENTREPRISES

- Nous proposons un élargissement du droit-passerelle actuel vers des allocations de chômage pour les indépendants et une indemnité en cas de maladie ou d'incapacité de travail (dès le premier jour) à hauteur d'un revenu de remplacement dont bénéficie un salarié.
- Nous soutenons les femmes indépendantes en accordant un congé maternité d'au moins dix semaines, avec la possibilité d'engager un.e remplaçant.e ou aidant.e dans leur activité professionnelle au travers de la mise en place d'un fonds solidaire d'aide au remplacement.
- Nous refinançons la caisse d'allocations sociales des indépendants en supprimant le plafond de 80 000 euros par mois pour les cotisations sociales.
- Nous mettons en place un dispositif général permettant aux indépendants et aux petites entreprises de préparer au mieux la transmission de leur entreprise, essentielle à la survie du tissu économique local et au maintien du savoir-faire.

VISION

Nous visons à rendre la vie de nombreux indépendants et petites entreprises moins difficile et à réellement protéger leur dynamisme et leur créativité. De nombreux indépendants jouent un rôle économique de la première importance, mais souvent aussi un rôle social dans les quartiers, un rôle d'innovateur. Ainsi, la proportion d'indépendants dans l'emploi total est de 14 %.

Beaucoup de travailleurs indépendants ont des conditions de vie proches de celles des travailleurs salariés. Seul un groupe limité d'indépendants est très aisé (20 % des indépendants les plus aisés concentrent 60 % des revenus de tous les indépendants). Nous soutenons ces petites entreprises qui font le tissu économique et l'activité principale de nos quartiers et communes.

Aujourd'hui, la politique de nos gouvernants, en dépit de leurs discours, soutient les multinationales, les banques et les grands centres commerciaux, plutôt que les PME et les indépendants. On le voit dans la fiscalité. On le voit aussi avec les atteintes faites par le gouvernement au pouvoir d'achat des citoyens : la baisse de pouvoir d'achat d'une bonne partie de la population affecte particulièrement les chiffres d'affaires des petits commerçants, artisans, agriculteurs et autres petites entreprises qui subissent la crise de plein fouet.

Nous proposons dès lors un programme général susceptible d'améliorer le niveau de vie de la grande majorité de la population (voir les autres chapitres). Cela aura un impact positif direct sur la situation de nombreux indépendants et petites entreprises.

Nous proposons un programme fiscal et social qui vise à mettre un terme au pillage des caisses de l'État et de la sécurité sociale par les grandes multinationales au détriment des travailleurs et des PME.

Nous avons aussi besoin de mesures fortes pour les indépendants et les petites entreprises, à partir de cinq axes forts.

UN. UNE IMPOSITION PLUS JUSTE EN FONCTION DE LA TAILLE ET DU REVENU DES ENTREPRISES

Nous voulons que les épaules les plus larges portent les charges les plus lourdes. Cela vaut aussi pour les entreprises. Il y a un nombre important de multinationales comme AB Inbev qui paient beaucoup moins d'impôt que des PME, alors qu'elles font des bénéfices considérables.

Nous avons besoin d'une plus grande progressivité de l'impôt des sociétés pour mieux répartir les charges. Or, la réforme récente de l'impôt des sociétés par le gouvernement Michel favorise au contraire à nouveau les plus grandes entreprises. Sur les cinq milliards de baisse d'impôt, à peine 2,5 % vont aux PME profitant d'un taux réduit (qui, à la faveur de la réforme, passe de 25 à 20 %). Les 97,5 % restant vont aux sociétés soumises au taux normal (qui passe lui de 34 à 25 %). Quant à l'éradication des niches fiscales, on est loin du compte. Pour ainsi dire, aucune niche n'est éliminée (voir chapitre 24 Fiscalité équitable).

Plusieurs éléments de la réforme sont discriminatoires envers les plus petites entreprises. Ainsi, la seule niche fiscale qui disparaît totalement, la « réserve d'investissement » était réservée aux PME. Pour les dépenses non admises, le droit à l'erreur sera limité. Si une dépense est refusée à deux reprises par le fisc, la société devra payer l'impôt dû sur celle-ci, même si elle déclarait des pertes antérieures qui auraient pu annuler cet impôt. C'est une pénalité qui touchera beaucoup plus les PME que les grandes sociétés.

De plus, pour beaucoup de petites entreprises qui tentent de garder la tête hors de l'eau, économiquement parlant, une réforme de l'impôt des sociétés était de peu d'intérêt puisque l'impôt s'applique sur les bénéfices. Or, pour elles, l'enjeu est surtout de ne pas tomber dans le rouge...

Nous supprimons les niches fiscales qui permettent aux grandes entreprises et aux banques d'échapper à l'impôt, alors que les indépendants et les petites entreprises paient le taux plein. Nous arrêtons cette discrimination.

Nous proposons d'augmenter la progressivité des impôts pour les indépendants. Les indépendants personnes physiques sont taxés comme les salariés, selon le même barème progressif. Nous réalisons une meilleure progressivité de l'IPP, ce qui bénéficiera aux indépendants avec des revenus modestes et moyens.

Nous favorisons une meilleure progressivité d'autres taxes imposées aujourd'hui aux indépendants et aux petites entreprises, en tenant compte de leur capacité contributive. Nous supprimons ainsi le plafonnement de la cotisation pour les grandes entreprises, de la taxe provinciale, du fonds de fermeture... Ainsi, il n'est pas normal qu'une grosse multinationale ne paie que 868 euros de « cotisation à charge des sociétés » alors qu'une très petite entreprise (TPE) doit payer 347,5 euros, à peine deux fois moins, bien que la différence de chiffre d'affaires soit de 1 à 1 000. Le même principe vaut pour toute une série de taxes et de cotisations. Ce genre de taxes forfaitaires à deux vitesses favorise les plus grosses entreprises.

Nous créons aussi un fonds de mutualisation, financé par les cotisations patronales, avec un barème progressif selon la taille de l'entreprise qui compensera pour l'État la perte de ces cotisations. Ce fonds pourrait aussi assurer la continuité des salaires et des droits sociaux dans les périodes de non-emploi. La responsabilité collective des employeurs existe déjà pour les indemnités liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Nous voulons étendre cette logique. Les difficultés des entreprises et les licenciements économiques sont une responsabilité collective du patronat liée à la concurrence généralisée entre les entreprises. Ce n'est pas aux salariés d'en subir les conséquences, mais au patronat, conçu comme une entité collective. Cette mesure favorisera les petites entreprises par rapport aux grandes.

DEUX. UN ACCÈS À L'EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE PUBLIQUE FACILITÉ POUR LES PETITES ENTREPRISES

Nous favorisons l'accès des petites entreprises et des indépendants à l'emprunt auprès de la nouvelle

banque publique, pour faciliter l'embauche. Nous les sortons ainsi de la dépendance aux grands groupes bancaires privés. Cela permettra notamment aux PME d'assumer la hausse de masse salariale lors d'une embauche.

La banque publique peut également être une solution pour les crédits de démarrage ou d'expansion. À l'heure actuelle, il est très difficile d'obtenir des prêts des banques en tant que travailleur indépendant. Aujourd'hui, le conseil donné par les banques aux indépendants est souvent d'« essayer d'emprunter dans la famille ou chez des amis ». Les affaires bancaires sont ainsi sous-traitées à des particuliers.

Nous proposons que les travailleurs indépendants et les PME qui démarrent une entreprise qui offre une valeur ajoutée à la société (par exemple en engageant des personnes éloignées du marché du travail et/ou qui sont au CPAS) puissent demander des prêts avantageux auprès de la banque publique.

TROIS. FAVORISER LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

De nombreux indépendants se plaignent des loyers de plus en plus élevés dans le centre des villes. N'étant plus en mesure de payer de tels loyers, ils quittent le centre et sont remplacés par de grandes chaînes. Pour contrer ce phénomène, nous proposons un encadrement des loyers commerciaux, à l'image de ce que nous proposons pour les loyers d'habitation.

Nous nous opposons à l'ouverture de nouveaux mégacentres commerciaux : l'ouverture de nouveaux grands espaces commerciaux tue souvent les petits commerces en centre-ville. Or, nous sommes à saturation. Il n'y a pas de réel besoin pour de nouveaux centres commerciaux. À partir du moment où on en crée un nouveau, ce sera toujours au détriment d'autres plus petits commerces. Ces projets se développent parce qu'ils sont une source de profit pour ceux qui les développent et ceux qui les possèdent.

Nous rendons les paiements électroniques moins chers. Ils sont en effet une charge proportionnellement plus lourde pour les petits commerçants que pour les grandes chaînes.

Nous offrons une meilleure compensation en cas de travaux publics dans une rue commerçante. La fermeture d'un commerce n'est plus la seule condition pour obtenir une indemnité compensatoire en cas de travaux publics. Des travaux rendant l'accès plus difficile aux commerces restés ouverts entraînent souvent une perte majeure de chiffre d'affaires. Il est nécessaire d'avoir un revenu garanti suffisant pour payer les principales charges fixes durant la durée des travaux.

Des partis, comme l'Open VLD, veulent prolonger les heures d'ouverture des magasins jusqu'à 22 h. Ils disent qu'ils veulent aider les petits indépendants, mais ils vont plutôt leur porter un coup de massue. Actuellement, la législation permet l'ouverture des magasins jusqu'à 20 voire 21 h. La majeure partie des petits commerçants n'est pas demandeuse d'une possibilité d'ouvrir jusqu'à 22 h. Il est déjà possible de faire ses courses en dehors des heures de bureau, jusqu'à 20 voire 21 h le vendredi ou le samedi. Et selon la fédération des classes moyennes flamandes (l'Unizo), la plupart des commerces n'en font pas usage. Ce sont des coûts supplémentaires en personnel sans que le chiffre d'affaires ne décolle vraiment. Dans certains pays, où les heures d'ouverture ont été élargies, la fréquentation des magasins n'a pas pour autant augmenté.

Beaucoup d'employés de magasin sont âgés de moins de 35 ans et il s'agit souvent de mères ou de pères de famille pour qui il n'est pas aisé de travailler en soirée. En proposant une ouverture de 5 à 22 h tous les jours et en laissant la porte ouverte à des dérogations arbitraires par règlement communal pour élargir ces plages horaires après 22 h et avant 5 h, les libéraux voudraient déréguler encore plus le secteur et ajoutent une couche de flexibilité au détriment des travailleurs et des indépendants. Nous nous opposons à cette mesure.

QUATRE. DES AIDES PUBLIQUES RÉELLEMENT CIBLÉES EN FAVEUR DES INDÉPENDANTS ET DES PETITES ENTREPRISES

Nous étendons les primes à l'emploi pour des indépendants et des petites entreprises ayant un but social et écologique, qui engagent des personnes éloignées du marché du travail, des nouveaux arrivants, qui investissent dans l'économie sociale. Ces mesures ciblées ont un impact réel et sont socialement utiles, au contraire des mesures linéaires actuelles qui servent pour une bonne partie à augmenter les dividendes des plus grandes firmes.

Pour simplifier la vie des indépendants et des TPE, nous créons un service public d'accompagnement des entrepreneurs indépendants et des petites entreprises, surtout dans l'économie sociale. Il sera composé d'experts accompagnateurs avec différents pôles de compétences : droit, gestion, ressources humaines, fiscalité, écoresponsabilité, innovation... Il permettra aux petites entreprises et aux indépendants de lever les freins juridiques, commerciaux et administratifs rencontrés par leurs projets et sera accessible gratuitement à toute personne souhaitant créer, reprendre ou diriger une petite entreprise.

Nous simplifions l'accès des petites entreprises aux marchés publics (qui représentent environ 15 % du PIB belge). Nous voulons une réforme des réglementations européenne et nationale en la matière. PME et marchés publics ne font pas bon ménage à cause des charges administratives trop lourdes, des conditions d'accès trop exigeantes, des chances de succès trop minces, des délais de paiement trop longs. Nous voulons aller plus loin dans la subdivision en lots d'offres de marchés publics pour que les plus petites entreprises y aient accès, en tenant compte de la plus-value en qualité (et pas seulement du prix) et de l'impact social. Or aujourd'hui, ce sont souvent les autorités locales qui ont le moins recours à des PME pour réaliser leurs marchés publics. Les start-ups sont sous-représentées en tant que participantes directes à des marchés publics. La simplification de la procédure et l'accès à l'information pour accéder aux marchés publics doivent être améliorés.

L'État doit rembourser plus vite le crédit de TVA pour les PME. Devoir attendre son argent pendant longtemps et sans intérêt est injustifiable alors que les liquidités ne sont pas importantes.

Nous réduisons à 6 % la TVA pour toutes les réparations (pas seulement pour celles pour vélos, chaussures et vêtements), afin de réduire le gaspillage. Dans quatre magasins sur dix qui vendent des ordinateurs ou des appareils électroménagers, le nombre de réparations a chuté ces cinq dernières années. Deux tiers des clients ayant un produit défectueux préfèrent acheter un nouveau produit plutôt que de faire réparer l'ancien. L'impact écologique est énorme. Certains produits sont pourtant facilement réparables et les réparations ne coûtent pas très cher.

CINQ. ASSURER UNE SÉRIEUSE PROTECTION SOCIALE POUR LES INDÉPENDANTS ET LES PETITES ENTREPRISES

Nous sommes pour un élargissement du droit-passerelle actuel vers des allocations de chômage pour les indépendants et pour une indemnité en cas de maladie ou d'incapacité de travail dès le premier jour. Actuellement, les indépendants ne reçoivent rien durant les quatorze premiers jours d'incapacité de travail et, à partir du deuxième mois, ils reçoivent une indemnité forfaitaire qui est loin de correspondre à leurs revenus précédents.

Nous soutenons les femmes indépendantes en accordant un congé maternité d'au moins dix semaines, avec la possibilité d'engager un.e remplaçant.e ou aidant.e dans leur activité professionnelle grâce à la mise en place d'un fonds solidaire d'aide au remplacement.

Nous voulons améliorer le statut social des indépendants et des employeurs des petites entreprises en faisant appel à la solidarité des grandes entreprises. Nous refinançons la caisse d'allocations sociales des

indépendants par la suppression du plafond de 80 000 euros par mois pour les cotisations pension et en instaurant une progressivité plus grande dans les cotisations.

La question de la transmission des entreprises concerne de nombreux petits commerçants et artisans. Dès 2020, le phénomène touchera près de 30 000 entreprises belges par an. Nous mettons en place un dispositif permettant aux indépendants et aux petites entreprises de préparer au mieux la transmission de leur entreprise, essentielle à la survie du tissu économique local et au maintien du savoir-faire. Nous voulons généraliser, garantir et amplifier les aides régionales spécifiques à la transmission d'entreprises comme les aides au tutorat pour l'encadrement d'un stagiaire.

BAISSONS

LA TVA SUR

L'ÉNERGIE

À 6%



VOTEZ POUR DES IDÉES LUMINEUSES



PTB

SOCIAL

AUTHENTIQUE

ACTIF

24. FISCALITÉ ÉQUITABLE

On nous dit qu'il n'y a pas d'alternative, que nous devons nous serrer la ceinture. Pourtant les moyens existent. Jamais la société n'a produit autant de richesses. Mais ces richesses produites par les travailleurs sont de plus en plus injustement réparties. Nous ne vivons pas au-dessus de nos moyens. Mais les plus fortunés vivent sur nos moyens. Aujourd'hui, la Belgique est un paradis fiscal pour les fortunés et un enfer fiscal pour les autres. Il est temps d'aller rechercher un peu des richesses qui nous ont été prises. Par une taxe des millionnaires, en supprimant les niches fiscales pour les grandes entreprises, en chassant la grande fraude fiscale. En ayant une fiscalité équitable qui fait que les épaules les plus larges portent les charges les plus lourdes et pas le contraire comme aujourd'hui.

CE QUE NOUS VOULONS

UN. TAXER LES MILLIONNAIRES ET SUPPRIMER LES NICHES FISCALES DES GRANDES ENTREPRISES

- Nous instaurons une taxe des millionnaires sur les patrimoines nets dépassant un million d'euros. Les taux sont de 1 % au-dessus de 1 million d'euros, 2 % au-dessus de 2 millions d'euros et 3 % au-dessus de 3 millions d'euros.
- Nous supprimons les niches fiscales de l'impôt des sociétés, notamment en mettant fin à l'exonération des plus-values sur actions.
- Nous instaurons une taxe sur les surprofits bancaires, appliquée à la partie des bénéfices dépassant 5 % de rendement sur fonds propres.
- Nous créons une taxe sur les transactions financières (« taxe Tobin »). La Belgique doit être à l'avant-garde de la création de cette taxe permettant de combattre la spéculation.

DEUX. FISCALITÉ ÉQUITABLE : LES ÉPAULES LES PLUS LARGES DOIVENT PORTER LES CHARGES LES PLUS LOURDES

- Nous avançons une double réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP) : nous globalisons les revenus et améliorons ainsi la progressivité de l'impôt, en réduisant les taux d'imposition sur les bas et moyens revenus.
- Nous gelons toute hausse de taxe indirecte. Nous n'appliquons plus aucune augmentation des taxes indirectes fédérales, régionales et communales, comme la TVA, les taxes poubelles, etc.
- Nous réduisons les accises sur le carburant et nous supprimons le mécanisme du cliquet (qui augmente les accises à chaque baisse des cours du pétrole).
- Comme l'électricité doit être considérée en tant que produit de base, nous lui appliquons une TVA de 6 % plutôt que de 21 %.
- Au niveau régional, nous supprimons la distinction en matière de droits de donation entre biens immobiliers et biens mobiliers (financiers), qui permet aux plus riches d'échapper au tarif progressif des droits de succession.
- Également au niveau régional, nous introduisons un tarif progressif du précompte immobilier en fonction de la valeur des immeubles. Cette mesure doit permettre un refinancement des communes et alléger l'impôt pour les petits propriétaires.

TROIS. LUTTE CONTRE LA GRANDE FRAUDE FISCALE

- Nous créons un cadastre des fortunes avec la constitution d'une plate-forme informatique « Fortune-On-Web », extension de Tax-On-Web.
- Nous créons une cellule spéciale « grandes fortunes » au ministère des Finances telle que pratiquée par plusieurs pays.

- Nous renforçons les cellules « paradis fiscaux » et « prix de transfert ». Une augmentation drastique des effectifs des cellules financières de la Justice est également nécessaire.
- Nous supprimons le secret bancaire avec obligation pour les banques de communiquer au fisc le solde et une synthèse annuelle des opérations des comptes bancaires et comptes de filiales à l'étranger.
- Au niveau européen ou, à défaut, au niveau belge, nous levons le secret bancaire sur les organismes belges Swift et Euroclear, actifs dans les transactions financières internationales.
- Nous interdisons les transactions économiques avec les paradis fiscaux. Les seules transactions admises avec ces pays sont celles dont il est démontré préalablement qu'elles sont justifiées par des activités économiques réelles.
- Nous interdisons aux banques toute activité dans les paradis fiscaux en retirant les licences bancaires des établissements récalcitrants. Les paradis fiscaux membres de l'Union européenne doivent cesser leurs pratiques dommageables.
- Nous supprimons la transaction pénale élargie. Nous augmentons fortement les sanctions pour les auteurs de fraude fiscale grave. Y compris pour les banques livrant assistance à la fraude.
- Nous supprimons le mécanisme des rulings. Nous obligeons les entreprises à déclarer leurs résultats pays par pays et taxons les bénéfices des entreprises là où ils sont réalisés.

QUATRE. MORATOIRE SUR DE NOUVELLES RÉDUCTIONS DES COTISATIONS SOCIALES

- Nous évaluons les réductions de cotisations sociales. En analysant en profondeur chacun de ces subsides salariaux pour en évaluer l'impact sur l'emploi par rapport au coût, ainsi que les éventuels effets pervers.

VISION

Nous avons besoin de moyens pour réinvestir dans la société et pour la sauvegarde de la planète. Or, on nous dit qu'il n'y a pas d'alternative, que nous devons nous serrer la ceinture, car nous sommes en déficit. Le gouvernement Michel-De Wever, avec les libéraux et la N-VA, allait être le champion du retour à l'équilibre par la rigueur budgétaire. L'austérité, on l'a subie. Mais le retour à l'équilibre, nada. En 2019, le déficit sera toujours de dix milliards d'euros. Tous les milliards d'efforts budgétaires durant quatre ans et demi de gouvernement n'ont pas permis le retour à l'équilibre, parce que cette austérité a, elle-même, créé des trous.

La spirale de l'austérité a eu comme conséquence qu'à chaque nouveau budget, le gouvernement est allé couper pour plusieurs milliards dans les budgets sociaux. Et qu'il a donné des cadeaux fiscaux pour les plus riches. Il a bloqué les salaires, augmenté la TVA sur l'électricité et fait un saut d'index.

Nous voulons inverser cette spirale. Et ces moyens existent. Jamais la société n'a produit autant de richesses. Mais ces richesses produites par les travailleurs sont très mal réparties. Nous ne vivons pas au-dessus de nos moyens. Mais les plus fortunés vivent sur nos moyens. Il est temps d'aller rechercher un peu des richesses qui nous ont été prises.

UN. TAXER LES MILLIONNAIRES ET SUPPRIMER LES NICHES FISCALES DES GRANDES ENTREPRISES

Les riches plus riches, les travailleurs plus pauvres, ce n'est pas un slogan, mais une réalité dans notre pays. S'il y a quarante ans, 60 % du gâteau produit (le PIB) revenaient en tant que salaires aux travailleurs, on en est à la moitié aujourd'hui, soit une perte de 40 milliards d'euros au bénéfice des grandes entreprises. Rien que sur la période du gouvernement (2014-2017), les travailleurs ont perdu 9 milliards d'euros, dans un gigantesque transfert vers les caisses des grandes entreprises.

Les grandes fortunes sont ainsi toujours plus riches : en 2000, selon le top-200 des fortunes (établi par le

journaliste Ludwig Verduyn), une seule famille belge détenait un patrimoine supérieur à un milliard d'euros. En 2018, elles sont 26 à appartenir au club des milliardaires.

Or, à côté des richesses créées par la nature, c'est le travail qui crée les richesses dans notre société. Prenez n'importe quelle entreprise : les bâtiments, les machines ou les logiciels ont été construits pas les travailleurs et ce sont encore les travailleurs qui font tourner les entreprises. Pourtant ce n'est pas eux qui bénéficient en premier lieu de ces richesses créées, mais les grands actionnaires privés, car c'est en fonction de leur profit qu'est conçue la production dans la société capitaliste.

Et la fiscalité atténuée de moins en moins la répartition inégalitaire des richesses. Pire, les plus grandes fortunes et les grandes sociétés profitent de chemins de traverse, légaux ou non, pour éviter une série de prélèvements fiscaux, ce qui est contraire à l'article 72 de la Constitution belge qui proclame qu'« il ne peut être établi de privilège en matière d'impôts ».

Taxer les scandaleusement riches

Si les inégalités de revenus sont gigantesques, les inégalités de patrimoine sont encore plus importantes. Comment ne pas considérer comme anormalement élevée une fortune comme celle d'Alexandre Van Damme, actionnaire d'AB Inbev : 17,3 milliards d'euros ? Un patrimoine qu'un travailleur moyen n'atteindrait qu'en épargnant l'entièreté de son salaire durant... 817 siècles.

Or, il n'y a pas d'impôt sur les grandes fortunes comme celle d'Alexandre Van Damme.

Aussi, pour la justice fiscale, nous voulons instaurer une taxe des millionnaires sur les patrimoines nets dépassant un million d'euros, avec exonération de la maison d'habitation et exonération des actifs professionnels (chacune jusqu'à 500 000 euros).

Les taux sont de 1 % au-dessus de 1 million d'euros, 2 % au-dessus de 2 millions d'euros et 3 % au-dessus de 3 millions d'euros.

Pour nous, taxer les super-riches est une alternative logique à la politique d'austérité. Une « taxe des millionnaires » ne concerne qu'une petite minorité de la population, mais génère un rendement important en raison de la forte concentration des fortunes : le 1 % le plus riche de la population belge possède autant que les 60 % les moins riches. Nous estimons que cette taxe pourrait rapporter dix milliards d'euros par an, argent qui pourrait être injecté pour financer des projets d'investissement publics écologiques et sociaux, pour refinancer la sécurité sociale et l'enseignement.

À l'inverse de cette alternative réelle à l'austérité, le gouvernement Michel a conçu des taxes purement symboliques servant plutôt de pied-de-biche à l'austérité

Ainsi, la « taxe spéculation », qui visait un très petit nombre de plus-values sur actions, a été tellement de l'ordre du symbolique qu'elle a finalement coûté plus cher qu'elle n'a rapporté au Trésor public. Après seulement douze mois d'application, durant l'année 2016, elle a été reléguée au musée des tromperies fiscales. Le gouvernement a alors inventé la « taxe sur les comptes-titres » qui est une grande mystification, car, alors qu'elle prétend prendre pour cible les riches, les plus grandes fortunes y échappent sans même rien n'avoir à faire. Le club du 1 % le plus riche en Belgique possède près de 500 milliards d'euros, mais le gouvernement a budgété à peine 254 millions d'euros comme rendement de sa taxe sur les comptes-titres. C'est une goutte d'eau prélevée dans l'océan. Et même ce maigre montant risque de ne pas être atteint vu la facilité avec laquelle il est possible d'éviter la taxe.

S'attaquer aux niches fiscales de l'impôt des sociétés

Depuis des années, nous dénonçons les « niches » (déductions fiscales) de l'impôt des sociétés, qui font de la Belgique un paradis fiscal pour les multinationales, où de grandes entreprises paient moins d'impôt qu'une femme d'ouvrage.

Or, les grandes sociétés sont encore les principales bénéficiaires de la baisse des taux opérée par la réforme de l'impôt des sociétés (et pas les PME). Par contre, la réforme n'a pratiquement pas revu les niches fiscales dont profitent surtout ces mêmes grandes sociétés. Elle en a même ajouté de nouvelles. Il convient donc de s'attaquer réellement aux niches fiscales.

Nous supprimons les niches fiscales de l'impôt des sociétés, notamment en mettant fin à l'exonération des plus-values sur actions, en supprimant la consolidation fiscale (qui permet à un groupe d'imputer la perte d'une filiale sur le bénéfice d'une autre), en réformant l'immunisation des dividendes (le mécanisme des revenus définitivement taxés – RDT).

Le rendement de l'impôt des sociétés est estimé à 14,7 milliards d'euros en 2017 (soit un plus du dixième des recettes fiscales). Après avoir payé cet impôt, les sociétés ont encore un revenu disponible de 78 milliards d'euros. Sans compter les 37 milliards d'euros qu'elles ont distribués aux actionnaires. Le Capital ne manque donc pas de ressources pour contribuer plus aux besoins de la collectivité. Et si, de ces 14,7 milliards d'euros d'impôt des sociétés, on déduit les 16 milliards d'euros dont les employeurs (principalement des sociétés) bénéficient chaque année sous forme de réductions de cotisations sociales et autres subsides salariaux, on peut même considérer qu'elles ne paient pour ainsi dire pas d'impôt.

De 1980 à 2020, le taux de l'impôt des sociétés aura été abaissé à sept reprises. De 48 % il y a quarante ans à 25 % en 2020. Sur ces quatre décennies, le taux a donc pratiquement été divisé par deux. La Confédération internationale des syndicats libres estime que si les « réductions de l'impôt sur les sociétés, dans les pays de l'OCDE et dans les autres, se poursuivent à l'avenir, les taux d'imposition seront proches de zéro vers le milieu du siècle ».

Le gouvernement a vendu sa réforme de l'impôt des sociétés en affirmant qu'il s'attaquerait aux niches fiscales en contrepartie d'une baisse générale du taux de l'impôt. Cette double opération est présentée comme neutre budgétairement : les impôts en moins dans les caisses de l'État du fait de la baisse des taux seraient compensés par les impôts en plus générés par la suppression des niches.

Au final, c'est surtout la baisse des taux qui est assurée. Et l'addition est particulièrement lourde : une perte annuelle de quelque cinq milliards d'euros pour un impôt qui rapporte environ quinze milliards par an. Quant à l'éradication des niches fiscales, on est loin du compte. Aucune niche n'est pour ainsi dire éliminée. La seule qui disparaît totalement, la « réserve d'investissement » était réservée aux PME.

Par contre, les deux niches qui profitent le plus aux grandes sociétés sont maintenues : l'immunisation des plus-values sur action et l'immunisation des dividendes (le mécanisme des RDT, « revenus définitivement taxés »). Le gouvernement va même jusqu'à introduire une nouvelle niche : la consolidation fiscale. Elle doit permettre à un groupe de réduire le bénéfice imposable d'une filiale en lui déduisant la perte d'une autre filiale. Le coût avancé n'est pas mince : 500 millions d'euros. Et certains pensent que ce pourrait être beaucoup plus. Comme l'ont été les intérêts notionnels, cette mesure pourrait devenir une sorte de Frankenstein fiscal causant des dommages incontrôlables dans les finances publiques.

Taxer les surprofits bancaires

Nous estimons que les banques privées ne sont que des intermédiaires entre acteurs économiques et ne peuvent profiter de cette situation pour réaliser des surprofits parasites. L'État a dû les secourir d'une quasi-faillite en 2008 et elles renouent aujourd'hui avec les surprofits. C'est pourquoi nous voulons instaurer une taxe sur ces surprofits, taxe appliquée à la partie des bénéfices dépassant les 5 % de rendement sur fonds propres.

Imposer les transactions financières (« taxe Tobin »)

Nous voulons créer une taxe sur les transactions financières (« taxe Tobin »). Dix États membres de l'Union européenne, dont la Belgique, plangent depuis plusieurs années sur la création d'une taxe sur les transactions financières dans le cadre du processus dit de « coopération renforcée ». Toutefois, le gouvernement belge multiplie les embûches en plaidant pour des conditions et exemptions, freinant ainsi l'obtention d'un

accord définitif. Pour le PTB, la Belgique devrait au contraire être à l'avant-garde de la création de cette taxe permettant de combattre la spéculation.

DEUX. FISCALITÉ : LES ÉPAULES LES PLUS LARGES DOIVENT PORTER LES CHARGES LES PLUS LOURDES

Si la Belgique est un paradis fiscal pour les plus fortunés, elle est un enfer fiscal pour les autres. Taxes indirectes injustes, imposition sur les personnes physiques qui touche fortement les revenus bas et moyens...

Globaliser les revenus et améliorer la progressivité de l'impôt : moins d'impôts pour la grande majorité, plus pour les plus riches

Nous voulons que les épaules les plus larges portent les charges les plus lourdes. Il n'est pas normal qu'un revenu du capital soit moins taxé qu'un revenu du travail. Dès lors, nous défendons une double réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP). Nous voulons globaliser les revenus et améliorer la progressivité de l'impôt.

Globaliser les revenus : tous les revenus — professionnels, financiers et immobiliers — sont additionnés pour être soumis à l'impôt des personnes physiques. Il ne faudrait pas toutefois que, par exemple, un retraité ayant une petite pension et quelques maigres revenus financiers voient ses impôts augmenter. Dès lors, le gain budgétaire de la globalisation est utilisé pour financer une meilleure progressivité de l'impôt.

Améliorer la progressivité de l'IPP : un impôt est progressif lorsque le taux est plus faible sur un bas revenu qu'un haut revenu. Aujourd'hui, la progressivité de l'IPP est relativement faible (on paie rapidement un grand pourcentage d'impôt à hauteur de 30-40 %, au lieu d'un taux plancher à 10 % augmentant graduellement). Il s'agit d'améliorer cette progressivité en réduisant les taux d'imposition sur les bas et moyens revenus. Seuls les revenus les plus élevés (les 20 % les plus riches) verraient leur imposition augmenter.

Si l'amélioration de la progressivité de l'IPP devait ne pas être adoptée au niveau fédéral, il est possible de l'améliorer via les additionnels régionaux. Par défaut, le taux des additionnels régionaux est de 33 % appliqué sur l'impôt fédéral. À la place de ce taux unique, nous envisageons un tarif progressif. Les additionnels seraient inférieurs à 33 % pour près de huit contribuables sur dix qui verraient leurs impôts diminuer. Seuls les revenus les plus élevés verraient leur imposition augmentée.

Cette réforme s'oppose à l'actuel tax-shift, ce « glissement fiscal » censé s'effectuer dans le cadre d'une neutralité budgétaire. Car ce tax-shift est fondé sur trois mystifications.

Première mystification : « Grâce au tax-shift, votre salaire poche augmente », affirme Charles Michel. S'il ne vient ni de l'employeur ni du ciel, d'où vient ce supplément de salaire net ? Des travailleurs, forcément. C'est eux qui paient d'une poche ce qu'ils reçoivent dans l'autre. L'impôt des personnes physiques baisse d'environ 4 milliards d'euros, les taxes indirectes (TVA, accises, etc.) augmentent plus ou moins du même montant. Le gouvernement augmente donc les taxes injustes pour réduire un impôt moins injuste.

Deuxième mystification : le tax-shift profite aux plus bas revenus, affirme le gouvernement. C'est doublement faux. Pile, la hausse des taxes indirectes touche plus durement les bas revenus. Face, la baisse de l'impôt des personnes physiques profite davantage aux plus hauts revenus : les 50 % les plus riches reçoivent 80 % du total de l'avantage fiscal et, donc, les 50 % les moins riches n'en obtiennent que 20 %.

Troisième mystification : cette opération ne se résume pas à des impôts qui augmentent contre d'autres qui diminuent, il contient un troisième volet : d'énormes cadeaux au patronat. C'est l'intrus du tax-shift : 4 milliards d'euros offerts chaque année au patronat et qui viennent s'ajouter aux plantureux cadeaux dont ils profitaient déjà. C'est la partie non financée du tax-shift. Celle qui prépare déjà l'austérité à venir...

Arrêter la hausse des taxes indirectes

Nous gelons toute hausse de taxe indirecte. Les taxes indirectes sont injustes, car chacun paie le même

taux, voire le même montant, quel que soit son revenu. Or, comme l'indique l'économiste Thomas Piketty, « une taxe sur la consommation est une taxe du 19^e siècle, pas du 21^e. La taxation indirecte comme la TVA est identique pour tout le monde. Elle pèse également plus sur les bas revenus parce que les plus hauts revenus ne consomment pas tout ce qu'ils gagnent. » Il convient donc d'arrêter toute augmentation des taxes indirectes fédérales, régionales et communales, telles que la TVA, les accises, les taxes poubelles, etc. De plus, certaines de ces taxes seraient revues à la baisse. Ainsi, l'électricité doit être considérée comme un produit de base soumis à une TVA de 6 % plutôt que de 21 %.

De même, nous réduisons les accises sur le carburant et nous supprimons le mécanisme du cliquet. Celui-ci a été introduit en 2003 et a encore été activé en 2015 dans le cadre du tax-shift. Principe du cliquet : sachant que les cours du pétrole jouent au yo-yo, le gouvernement profite de chaque baisse de prix pour augmenter les accises. Sur le coup, c'est donc inodore, incolore et indolore. Mais à terme, le niveau de taxation augmente sérieusement et fait très mal : le montant des accises sur le diesel a pratiquement été multiplié par trois de 2003 à 2018 (de 23 à 60 cents le litre). C'est antisocial et inefficace en matière d'environnement puisque les autorités n'offrent pas d'alternative crédible dès lors qu'elles désinvestissent dans les transports en commun. Il en va de même pour une éventuelle taxe carbone qui, dans les pays européens où elle a été introduite, consiste à ajouter une sorte d'accise supplémentaire sur les produits pétroliers.

Empêcher les plus riches d'échapper au tarif progressif des droits de succession

En matière de droits de succession, aucune distinction n'est faite entre biens mobiliers (essentiellement les avoirs financiers) et biens immobiliers. Le tarif est légèrement différent dans les trois régions, mais il est toujours progressif. Par contre, en matière de droits de donation, les trois régions font une distinction : les biens immobiliers sont soumis à un tarif progressif, mais pas les biens mobiliers, taxés en ligne directe à 3 %, quel que soit le montant. Cela profite aux plus riches, dont une grande partie du patrimoine consiste en des biens mobiliers (même leurs immeubles sont transformés en actifs financiers via un apport en société). Dès lors, les plus nantis utilisent ces droits de donations préférentiels pour échapper aux droits de succession et, donc, à la progressivité, qui est un élément essentiel de la justice fiscale. Pour nous, il y a lieu de soumettre les biens mobiliers au tarif progressif des droits de donation applicables aux biens immobiliers.

Un tarif progressif du précompte immobilier

Le précompte immobilier est une taxe régionale qui alimente fort peu les caisses régionales, mais constitue une recette importante pour les communes. Ce sont d'ailleurs celles-ci qui fixent l'essentiel du taux d'imposition. Tous les citoyens d'une même commune paient ainsi un taux identique quels que soient leurs revenus et quelle que soit la valeur de leur habitation (exprimée par le revenu cadastral). Il n'y a donc pas de progressivité de cet impôt. Il y a même une progressivité inversée étant donné que le taux est généralement plus élevé dans les communes pauvres que dans les communes riches (la valeur plus élevée des immeubles dans ces dernières permettant un même rendement budgétaire avec un taux moindre). Nous défendons un tarif progressif du précompte immobilier, selon le revenu cadastral du ou des immeuble(s) détenu(s). Ce tarif serait le même dans toutes les communes, avec un transfert budgétaire entre communes, de manière à ce que chacune d'elles perçoive un même montant par habitant.

TROIS. LUTTE CONTRE LA GRANDE FRAUDE FISCALE

La fraude fiscale est largement concentrée chez les plus riches qui fraudent plus et sur de plus gros montants (puisque leurs revenus et patrimoines sont plus importants). Et si les riches échappent largement aux impôts, les très très riches y échappent très très largement. Il s'agit du 0,01 % : le 1 % le plus riche au sein du 1 % le plus riche. L'économiste Gabriel Zucman, spécialiste des paradis fiscaux, a montré que chez les hyper-riches de cette catégorie, la probabilité de détenir des sociétés offshore dans des paradis fiscaux est de 70 % et qu'ils éludent 30 % de leurs impôts.

En Belgique, dans ce club du 0,01 % le plus riche, le montant d'impôts éludés s'élève en moyenne à 5,3 millions d'euros par an pour chaque ménage, soit... 26 000 fois plus que parmi les 50 % les moins riches, pour lesquels ce montant n'est en moyenne que de 201 euros. Mais le gouvernement s'est opposé explicitement

à une telle mesure.

Dans la même logique de défense des plus riches (fraudeurs), le gouvernement s'est opposé à deux mesures essentielles, selon le PTB : lever réellement le secret bancaire et établir un cadastre des fortunes. À l'inverse, le gouvernement a répondu positivement à la demande douteuse des diamantaires (qui représentent pourtant, à eux seuls, 60 % des dossiers belges du scandale international Swiss Leaks) : être imposé sur base du chiffre d'affaires plutôt que sur base du bénéfice, en évitant que le fisc ne mette son nez dans les stocks (dont on sait qu'une bonne partie n'apparaît que dans la comptabilité en noir). C'est ainsi que le ministre N-VA Van Overtveldt a fait adopter en 2015 la taxe « diamant » (ou taxe « carat »), qui répond exactement aux exigences du secteur. Depuis l'instauration de la taxe, les cent principales sociétés diamantaires ont vu leurs bénéfices multipliés par un facteur douze, alors que leur chiffre d'affaires est demeuré inchangé.

Les coupes dans les effectifs du SPF Finances ont également un impact négatif sur la lutte contre la fraude. Le personnel a connu une perte de 2 680 postes. Le ministre des Finances avait promis en 2015 que si le SPF Finances perdait des postes de travail, ce ne serait pas au détriment des contrôleurs fiscaux, pour lesquels chaque départ serait compensé par une embauche. Pourtant, de 2016 à 2018, le nombre de contrôleurs fiscaux a chuté de 30 %.

Le ministre des Finances a prétendu qu'il avait frappé un grand coup contre la fraude en faisant adopter la taxe Caïman (ou taxe de transparence), qui est censée rapporter quelque 500 millions d'euros par an en soumettant à l'impôt des constructions fiscales élaborées dans des paradis fiscaux. Son rendement effectif : cent fois moins qu'annoncé...

Selon nous, des mesures timides ne viendront pas à bout de la grande fraude fiscale et des paradis fiscaux. Il faut des mesures simples et radicales qui pourront rapporter des milliards :

Nous créons un cadastre des fortunes avec la constitution d'une plateforme informatique « Fortune-On-Web », extension de Tax-On-Web. Il s'agit du meilleur instrument pour lutter contre la grande fraude fiscale étant donné qu'il permet de comparer les revenus et les avoirs. Ce cadastre permettra d'endiguer la fraude aux impôts sur le revenu, la fraude à la TVA, la fraude sur les droits de succession et les pratiques de blanchiment.

Nous créons une cellule spéciale « grandes fortunes ». C'est d'ailleurs une recommandation de l'OCDE, pratiquée par plusieurs pays.

Nous supprimons le secret bancaire avec l'obligation pour les banques de communiquer au fisc le solde et une synthèse annuelle des opérations de tous les comptes bancaires, comptes individuels, comptes de filiales à l'étranger, etc. Les banques devront également répondre aux questions posées par le fisc, sans avoir recours aux procédures de blocage permises par la législation en vigueur. Des contrôleurs à demeure dans les banques doivent pouvoir contrôler toute opération à tout moment. Au niveau européen ou, à défaut, au niveau belge, levée du secret bancaire sur les organismes belges Swift et Euroclear, actifs dans les transactions financières internationales.

Nous renforçons les cellules « paradis fiscaux » et « prix de transfert » au ministère des Finances (SPF Finances). Les paradis fiscaux et les prix de transfert (manipulation des prix pratiqués dans les échanges entre filiales d'une même multinationale) sont des armes redoutables aux mains de ceux qui pratiquent l'évasion fiscale internationale. Les cellules du fisc dédiées à leur contrôle manquent cruellement de moyens. Ainsi, la cellule « paradis fiscal » compte à peine quatre agents pour contrôler des milliards d'euros de transactions. Il convient de renforcer l'ensemble des effectifs du SPF Finances, mais particulièrement celui de telles cellules. Une augmentation drastique des effectifs des cellules financières de la Justice est également nécessaire.

Nous voulons interdire les transactions économiques avec les paradis fiscaux. Les seules transactions admises avec ces pays sont celles dont il est démontré préalablement qu'elles sont justifiées par des activités économiques réelles. Cette mesure implique l'annulation des conventions fiscales et économiques conclues par la Belgique avec les paradis fiscaux, sauf en ce qui concerne les échanges de renseignements fiscaux. Interdire aux banques toute activité dans les paradis fiscaux en retirant les licences bancaires des établissements récalcitrants. Les paradis fiscaux membres de l'Union européenne doivent cesser leurs pratiques dommageables sous peine d'exclusion de l'Union.

Nous voulons supprimer la transaction pénale élargie. Il convient de renforcer les sanctions pour les auteurs de fraude fiscale grave. Ceux-ci ne doivent pas pouvoir avoir pour seule sanction possible un simple risque de pénalité financière, souvent sous-proportionné et peu dissuasif. Ils doivent être soumis aux risques d'un procès public, de sanctions pénales allant jusqu'à l'emprisonnement et à l'expropriation de leur établissement. Y compris pour les banques livrant assistance à la fraude. Dans ce cadre, il y a lieu de supprimer la transaction pénale élargie, instrument de justice de classe permettant aux grands délinquants financiers d'échapper à un procès.

Nous voulons supprimer le mécanisme des rulings, ces décisions fiscales anticipées qui permettent aux grandes fortunes et grandes sociétés d'obtenir du « sur-mesure » pour leurs montages fiscaux. Ces rulings sont source de privilèges : ils ne doivent pas être maintenus. Par ailleurs, il y a lieu d'obliger les entreprises à déclarer leurs résultats pays par pays et taxer les bénéfices des entreprises là où ils sont réalisés.

QUATRE. MORATOIRE SUR DE NOUVELLES RÉDUCTIONS DES COTISATIONS SOCIALES

Les réductions de cotisations sociales et dispenses de versement de précompte professionnel représentent une gigantesque manne de 16 milliards d'euros accordée aux employeurs sans que leurs effets bénéfiques ne soient démontrés. Il y a lieu d'analyser en profondeur chacun de ces subsides salariaux pour en évaluer l'impact sur l'emploi par rapport au coût, ainsi que les éventuels effets pervers (par exemple, voir dans quelle mesure les dispenses de précompte professionnel sur le travail à pause n'incitent pas les employeurs à augmenter les cas de travail nuit, nuisible pour la santé des travailleurs).